

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Septembre 2012

TABLE DES MATIERES

L'Expression, 1 septembre 2012, La LADDH, SOS disparus et la CNCPPDH, même combat.....	1
Elwatan, 1 septembre 2012, L'appel de la LADDH à l'Etat algérien.....	2
Le Quotidien d'Oran, 3 septembre 2012, Les familles de disparus reviennent à la charge	3
Elwatan, 3 septembre 2012, Hommage à Ali Merabet	4
Mediaterranée, 9 septembre 2012, Algérie : un militant des droits de l'homme en détention agonise dans une grève de la faim.....	5
Slate Afrique, 10 septembre 2012, L'Algérie, le pays où il est difficile de défendre les droits de l'Homme.	6
TSA, 12 septembre 2012, Nouvelle condamnation de l'Algérie par le Comité des droits de l'Homme de l'ONU.....	9
Elwatan, 12 septembre 2012, Le passeport diplomatique : Outil de travail ou privilège ?.....	10
Elwatan, 12 septembre 2012, Kherba acquitté après trois semaines de calvaire	13
Elwatan, 16 septembre 2012, La haut-commissaire aux droits de l'homme demain à Alger	15
Liberté, 16 septembre 2012, « La nouvelle loi sur les associations exprime une volonté de contrôler la société civile ».....	17
TSA, 17 septembre 2012, Un groupe de travail sur les disparitions forcées bientôt en Algérie	18
Liberté, 18 septembre 2012, « Pour nous le dossier des disparus est clos »	19
Algérie-focus, 18 septembre 2012, « Pour nous le dossier des disparus est clos ».....	20
Liberté, 19 septembre 2012, « Disparus : Alger cède à la pression »	21
TSA, 19 septembre 2012, L'Algérie disposée à coopérer avec l'ONU sur les disparitions forcées	23
TSA, 19 septembre 2012, Nouvelle manifestation des familles de disparus devant le siège de la Commission Ksentini à Alger	24
Atlasinfo.fr, 19 septembre 2012, l'ONU « très préoccupée » par les obstacles et les contraintes imposés aux ONG en Algérie	25
Menara.ma, 19 septembre 2012 Des familles de disparus qui tentaient de rencontrer Mme Navanethem Pillay à Alger "violemment réprimées par la police" (ONGs)	26
Le courrier de l'Atlas, 19 septembre 2012 Algérie. Disparitions forcées : les autorités lâchent du lest	27
AFP, 19 septembre 2012, Disparus en Algérie: Navy Pillay souhaite une mission de l'ONU rapidement	28
Elwatan, 19 septembre 2012, Affaire des disparus : l'Algérie "n'a rien à cacher "selon Ksentini	30
TSA, 19 septembre 2012, Disparus : une responsable de l'ONU exhorte le gouvernement à donner des informations aux familles	31
Maghreb Emergent, 19 septembre 2012, L'ONU peut enquêter sur les disparus en Algérie, mais pour les Algériens, le dossier reste clos	32
L'Expression, 20 septembre 2012, Navanethem Pillay clôture sa visite à Alger.....	34
Le maghreb24, 20 septembre 2012, M. Farouk Ksentini à propos des personnes disparues: "L'Algérie n'a rien à cacher"	35
El Moudjahid, 20 septembre 2012, Navanethem Pillay, Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme : Les récentes réformes initiées sont une fierté pour l'Algérie.....	37

African Press Organization, 20 septembre 2012, Allocution de la Haut Commissaire	39
Liberté, 20 septembre 2012, « Le dossier des disparus est clos »	42
Liberté, 20 septembre 2012, Editorial, Question d'intention	44
Le Matin DZ, 20 septembre 2012, Droits de l'Homme : panique chez Farouk Ksentini	45
Liberté, 20 septembre 2012, l'ONU va rouvrir le dossier.....	47
Le Temps d'Algérie, 21 septembre 2012, Les familles craignent un non-aboutissement	48
Elwatan, 22 septembre 2012, « Un pas en avant », selon SOS disparus	49
Elwatan, 22 septembre 2012, La mémoire en quête d'apaisement.....	50
Libération, 23 septembre 2012, Algérie : Les charniers hantés de Rélizane	51
Le Soir d'Algérie, 24 septembre 2012, La haute-commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme dénonce la nouvelle loi algérienne sur les associations	54
L'Expression, 25 septembre 2012, « La vérité finit toujours par triomphe »	55
L'Expression, 25 septembre 2012, «La visite du groupe de travail sur les disparitions forcées n'est pas un danger»	58
Elwatan, 26 septembre 2012, Le tribunal de Bab El Oued se déclare incompétent.....	59
TSA, 28 septembre 2012, Les familles des victimes restent sceptiques et réclament une Commission de vérité	60
TSA, 29 septembre 2012, Farouk Ksentini à TSA : "les positions sur les chefs de l'ex-FIS peuvent être révisées s'ils reviennent à de meilleurs sentiments"	61
Algerie1, 29 septembre 2012, Ksentini évoque la possibilité d'une amnistie générale par référendum	63
Le Temps d'Algérie, 29 septembre 2012, Rassemblement des familles de disparus à Alger, Plusieurs militants arrêtés	64
Algérie-Focus, 29 septembre 2012, SOS disparus marque le point pour dénoncer la réconciliation nationale	66
Menarama.Ma, 29 septembre 2012, Les familles de disparus en Algérie demandent que le Groupe de travail sur les disparitions forcées puisse mener sa mission en toute liberté.....	67
France 24, 29 septembre 2012, Le sit-in des familles de disparus à Alger réprimé	68
Le Matin DZ, 30 septembre 2012, Alger : un sit-in des familles de disparus réprimé	69
L'Expression, 30 septembre 2012, La vérité, rien que la vérité	71
TSA, 30 septembre 2012, Rassemblement à Alger, plusieurs interpellations parmi les militants	73
Tamurt.info, 30 septembre 2012, Le sit-in des familles des disparus à Alger réprimé.....	75
El Watan, 30 septembre 2012, Le sit-in des familles des disparus à Alger réprimé	76

DISPARITIONS FORCÉES

La Laddh, SOS disparus et la Cncppdh, même combat

Par Karim AIMEUR - Samedi 01 Septembre 2012 -

Les autorités algériennes sont plus que jamais interpellées pour la ratification de la Convention internationale sur les disparitions forcées.

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (Laddh) a appelé, hier, les autorités algériennes à accélérer le processus de ratification de la Convention internationale sur les disparitions forcées. «On va lancer une pétition pour soutenir cette demande», a annoncé le président de la Laddh, Noureddine Benissaad, lors d'une conférence de presse à l'occasion du 29e anniversaire de la Journée internationale des personnes disparues, qui coïncide avec le 30 août. Cette revendication n'est cependant pas portée uniquement par la Laddh, car d'autres organisations de la société civile la soutiennent. Même la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'homme (Cncppdh), rattachée à la Présidence de la République, demande la ratification de cette Convention. «Oui, la Commission demande sans hésitation la ratification de cette Convention ainsi que toutes les Conventions de protection des droits de l'homme», nous a déclaré, hier au téléphone le président de la Cncppdh, Farouk Ksentini. Ce dernier considère que cette ratification est «nécessaire», ajoutant qu'«on y arrivera sous peu». L'association SOS disparus fait, elle aussi, de cette revendication, à côté de l'exigence de la vérité et de la justice, l'une des raisons de son existence. Pour réitérer cette demande, cette association a organisé, avant-hier, un rassemblement à Alger auquel des dizaines de familles de disparus et des militants des droits de l'homme ont participé. Pour revenir à la conférence de presse de la Laddh, il convient de souligner que Me Benissaad a demandé, en outre, la mise en place d'une commission juridique pour entamer un processus de vérité et de justice à même de dépasser ce problème et de «lancer l'Algérie dans un véritable processus démocratique».

Il demande aussi un débat ouvert sur la question. «Après 20 ans, les Algériens sont prêts à regarder la vérité en face. Ce n'est pas pour remuer les blessures mais il n'y a que le dialogue qui peut apporter une solution au problème», a indiqué le conférencier. Ce dernier, qui plaide pour une justice symbolique assurant la réparation individuelle et collective, insiste sur deux principes: vérité et justice «transitionnelle et réparatrice» et non «punitive». «Qu'on demande pardon aux familles et aux victimes. Il faut que les familles des disparus aient ce sentiment de justice. C'est une manière de reconnaître le statut de disparus aux victimes», a-t-il dit. Pour le vice-président de la Laddh, Kamel Daoud, il s'agit

d'«opposer la vérité et la justice à la tentative de l'amnésie et de l'oubli qui servent à préserver l'impunité». Pour lui, le dossier des disparus est loin d'être clos. Il explique que ce problème a ceci de spécifique, qu'il constitue un cas en suspens: on ne peut pas dire qu'un disparu est mort. Il argue: «Pour les mères des disparus, leurs fils sont vivants jusqu'à preuve du contraire et elles veulent la vérité et la justice». Ainsi, le débat sur les disparitions forcées durant la tragédie nationale en Algérie suscite un débat aussi passionnant que blessant et que les indemnités des familles des victimes ne semblent pas en capacité de clore. En attendant de faire le deuil, le calvaire des familles des disparus perdure. Jusqu'à quand? Toute la question est là.

L'appel de la LADDH à l'Etat algérien

le 01.09.12 | 10h00 **Réagissez**

Le président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Noureddine Benissad, souhaite «la mise en place d'une commission vérité et justice pour apporter des réponses au dossier des disparus».

Intervenant lors d'une conférence de presse, hier à Alger, M. Benissad estime qu'«il faut reconnaître le statut de victime aux personnes disparues en Algérie durant la période de violences». «Les autorités algériennes doivent également demander pardon aux familles. Le pardon, c'est reconnaître les erreurs. Et admettre la faute, c'est déjà un demi-pardon», juge-t-il. Le président de la LADDH pense dans le même sillage que «rendre justice peut se concrétiser sous plusieurs formes».

«Nous préconisons la justice de transition et envisageons des réparations sans que cela conduise forcément à des poursuites judiciaires. Les expériences dans le monde démontrent que c'est une bonne solution», suggère-t-il. M. Benissad suppose que «l'Etat algérien n'est pas encore prêt à dire la vérité. Mais cela pourrait se réaliser dans approximativement 20 ans par le biais d'un processus». Toutefois, le président de la LADDH précise que «le dossier des disparus n'est pas clos et ne le sera jamais, tant que le sentiment d'injustice perdure».

Pour cela, il appelle les organisations à former une coalition pour pousser l'Etat algérien à ratifier la Convention internationale sur les disparitions forcées, signée à Paris le 6 février 2007 par 91 pays, dont l'Algérie. «C'est un sujet qui concerne tous les Algériens», souligne-t-il. Dans ce cadre, une pétition sera lancée pour arracher le maximum de signatures.

De son côté, le vice-président de la LADDH, Kamel Daoud, prévient : «Il faut opposer la vérité et la justice pour contrecarrer les velléités du régime qui souhaite instaurer l'amnésie et l'impunité.» Pour lui, «le dossier des disparus est particulier». «Les familles se posent quotidiennement des questions. Si les personnes enlevées sont mortes, alors il faut restituer les corps. Si elles sont vivantes, qu'elles rejoignent leur famille. Tant qu'il n'y a pas de réponses, cela reste un crime contre l'humanité. Et pour les familles, les disparus demeurent en vie», explique-t-il. Enfin, Noureddine Benissad estime que «le nombre de personnes assassinées durant la décennie noire est sujet à débat, car aucune base ne permet à ce jour de donner un chiffre exact».

Mehdi Bsikri

Les familles de disparus reviennent à la charge

par Salah-Eddine K.

Des familles de disparus ont observé, jeudi dernier, un sit-in à la place du Premier Mai à Alger. Tôt le matin, des femmes surtout, se sont donné rendez-vous pour se rencontrer en ce lieu afin de marquer « la Journée mondiale des disparus ».

Arborant des photos de personnes disparues et des banderoles, les manifestants n'entendent pas se taire sur un dossier des plus épineux dont le règlement s'avère des plus difficiles. Cernés par les agents de l'ordre, ils scandaient des slogans tels : « nous voulons vérité et justice sur les disparus », ou « où sont nos enfants ? ».

« Ces familles ont protesté devant le ministère de la Justice, devant l'Observatoire des droits de l'Homme, dans les espaces publics (grande poste et place du 1er Mai) et ont frappé à toutes les portes, elles méritent d'être entendues par les autorités » a affirmé une animatrice du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA).

Les déclarations récentes du président de la Commission nationale consultative pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, qui a appelé à dialoguer avec les familles de disparus, ne semble pas convaincre les manifestants, qui soutiennent, qu'il ne s'agit là, selon le porte-parole de SOS disparu Hacène Ferhati, que d'« une sortie dictée par une conjoncture ». Il ajoute « l'issue pour faire la vérité sur ces disparitions, une tâche noire de l'histoire de notre pays, réside dans une démarche claire dont la volonté de règlement de ce dossier doit prévaloir ». Les manifestants ont appelé « à ce que la vérité soit dite en ce qui concerne les disparus ».

Des députés FFS, des syndicalistes et des membres d'associations ont pris part à cette manifestation.

Hommage à Ali Lemrabet

le 03.09.12 | 10h00 [Réagissez](#)

[Imprimer](#)  [PDF](#) [Envoyer à un ami](#) [Flux RSS](#) [Partager](#)

Un hommage a été rendu, hier, au siège de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) à Ali Lemrabet, ancien président de l'association Soumoud, décédé le 20 août dernier.

Le frère du défunt, Karim, affirme que «Ali avait sacrifié sa vie pour la cause des disparus et toujours réclamé la vérité, malgré la souffrance qu'il subissait». Ali Lemrabet avait fondé, en 1997, l'association Soumoud. Il a été parmi les premiers à parler des cas d'enlèvement. Deux de ses frères ont été kidnappés en 1995. Né en 1964 à Naciria (wilaya de Boumerdès), Ali Lemrabet décroche son baccalauréat en 1982 et rejoint les bancs de l'université de Bab Ezzouar. Après obtention de son diplôme, il devient conseiller sportif au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), ceci après avoir passé son service militaire. Il en ressort avec le grade de sous-lieutenant. Bouchaïb Adlène, avocat et compagnon de Ali Lemrabet, indique ne pas réaliser à ce jour la disparition de son ami.

«Quand j'ai rencontré Ali en 1997, c'était une thérapie, moi qui venait de perdre mon père, enlevé par un groupe terroriste», relate l'avocat. «Il s'est battu pour ses principes», le décrit-il. Me Bouchaïb rappelle que «Ali savait où étaient enterrés ses deux frères, puisque c'est un repenté qui appartenait à un groupe armé auteur de l'enlèvement qui lui a montré l'endroit. Mais l'Etat a refusé que les corps soient déterrés.» Nacéra Dutour, présidente de SOS Disparus, tient à souligner que «la responsabilité des disparitions doit être reconnue». «Que les auteurs des kidnappings soient des services de sécurité ou des groupes terroristes, un travail de vérité et de justice doit avoir lieu pour connaître les coupables», souhaite l'intervenante. Elle est revenue sur le parcours de Ali Lemrabet : «Nous avons signé un pacte en 2005 pour nous opposer au projet d'amnésie proposé dans le cadre de la charte pour la réconciliation nationale dictée par Bouteflika.»

Elle ajoute : «La Coalition des familles de disparus en Algérie (CFDA) est née dans cet objectif pour contrer le projet de l'oubli voulu par les terroristes intégristes et les terroristes d'Etat.» De son côté, Leïla Ighil, de l'Association nationale des familles de disparus (ANFD), rappelle que «jusqu'à présent, les autorités refusent d'ouvrir les charniers». Chérifa Kheddar, de l'association Djazaïrouna, indique, quant à elle, qu'«il est important aujourd'hui de décortiquer les chiffres relatifs au nombre de disparus annoncés par les officiels».

Mehdi Bsikri

Mediaterranée, 9 septembre 2012, Algérie : un militant des droits de l'homme en détention agonise dans une grève de la faim

ALGERIE : Un militant des droits de l'homme en détention agonise dans une grève de la faim

dim, 09/09/2012 - 19:31 Par Médiaterranée

L'état de santé de Abdelkader Kerba, militant de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LAADH) détenu à la prison de Kser Elboukhari, se serait "gravement détérioré" rapporte le site NessNews des "Envoyés spéciaux Algériens" qui cite un communiqué du Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (SNAPAP).

"L'état de santé de Abdelkader Kerba s'est gravement détérioré selon sa famille en raison de la grève de la faim qu'il observe depuis sa détention le 21/08/2012" alarme un communiqué de la présidente du comité Femmes du SNAPAP, parvenu à la rédaction du journal en ligne.

Le même communiqué indique que le détenu a été interdit de visite, sa famille a été empêchée de lui ramener des vêtements de rechange depuis le début de son arrestation. "La grève de la faim qu'il observe depuis 20 jours peut lui être fatale avec des graves conséquences, car c'est la deuxième en l'espace de cinq mois", selon le SNAPAP.

"Un dossier fabriqué, des poursuites sans fondements..."

Les autorités reprochent à Abdelkader Kerba d'avoir filmé une manifestation de citoyens excédés par les problèmes d'alimentation en eau durant le mois de Ramadan et les grosses chaleurs. Le procureur de la République a requis pour ces faits, mardi 4 septembre, une année de prison ferme et 20.000 DA d'amende. Le verdict est attendu pour le 11 septembre.

« Le dossier Abdelkader Kherba est fabriqué et les poursuites n'ont aucun fondement », a déclaré au quotidien El Watan Maître Nordine Benissad président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH) et avocat du militant dont le procès a suscité un large mouvement de solidarité.

Slate Afrique, 10 septembre 2012, L' Algérie, le pays où il est difficile de défendre les droits de l'Homme.

L'Algérie, le pays où il est difficile de défendre les droits de l'homme

Les militants des droits de l'homme sont nombreux à défiler devant les juges. Ils risquent la prison.

Manifestation à Alger le 29 avril 2012. AFP/FAROUK BATICHE

Fella Bouredji

Ksar El Boukhari, une ville des hauts plateaux, sur la route du sud, à seulement 150 kilomètres d'Alger. Un grand village paisible où le calme a été rompu un certain 21 août 2012 à cause des coupures d'eau trop fréquentes.

Ras-le-bol général, les habitants sortent dans la rue et se révoltent. Originaire de la région, Abdelkader Kherba, militant de la ligue algérienne des droits de l'homme et porte-parole du comité de défense des droits des chômeurs, qui multiplie les actions de contestation depuis plus d'un an, décide de filmer le soulèvement.

Connu par les forces de l'ordre, il ne passe pas inaperçu. La police s'en prend très vite à lui... Son appareil est saisi et il est écroué pour «outrage à agent de l'ordre». Et c'est loin d'être une première pour lui.

Un habitué des tribunaux

En avril 2012, il avait été arrêté dans des circonstances presque similaires pour «incitation à attroupement illicite», lors d'une manifestation tenue par des personnes travaillant dans le secteur de la justice, auxquels il voulait apporter son soutien.

Il avait été condamné à un an de prison avec sursis. En détention provisoire depuis le 21 Août, Kherba a entamé une grève de la faim pour contester ce second procès qu'on lui colle «injustement».

Le procureur du tribunal de Ksar El Boukhari a requis le 4 septembre 2012, un an de prison ferme contre lui. Le verdict tombera le 11 septembre. Abdelkader Kherba n'est pas le seul militant des droits de l'homme à faire face aux juges pour un tel délit. A quel jeu joue la justice algérienne? Serait-ce de l'acharnement?

«Le régime algérien s'acharne sur tout ce qui paraît organisé», répond d'emblée, Maître Amine Sidhoum, coordinateur du réseau d'avocats pour la défense des droits de l'homme. La justice n'est pas indépendante en Algérie et elle reste l'instrument de répression le plus féroce du régime.

Coupable de vouloir le changement

«Les jeunes qui manifestent anarchiquement, cassent et crient ne leur font pas peur. Les gens qui filment, communiquent, pensent et préparent leurs actions sont dangereux. Le régime charge la justice, qui est un de ses moyens de répression, de casser ces personnes», explique encore Me Amine Sidhoum, membre du collectif de défense de Abdelkader Kherba.

D'autres militants des droits de l'homme défilèrent durant ce mois de septembre devant les juges. Quatre d'entre eux ont justement été arrêtés parce qu'ils s'étaient rassemblés en soutien à Abdelkader Kherba, lors de son premier jugement.

Othmane Ouameur, militant du RDLD (Réseau de défense des libertés et de la dignité), Yacine Zaid, syndicaliste et membre du conseil national de la LADDH (Ligue Algérienne de défense des droits de l'homme), Abdou Bendjoudi membre du MJIC (Mouvement de Jeunesse indépendante pour le changement), et Lakhdar Bouzini, syndicaliste, comparaîtront devant le tribunal de Bab El Oued, le 27 septembre 2012.

Ils sont accusés d'incitation à attroupement non-armé. Pour contrecarrer les opposants au régime qui réclament le changement, la justice s'appuie sur des articles de lois plus ambigus les uns que les autres.

Les articles 97- 98- 99 et 100 du code de procédure pénale prévoit des peines d'emprisonnement allant de deux mois à 5 ans pour toute personne ayant pris part à un rassemblement qui «peut troubler l'ordre public», que l'attroupement soit armé ou non armé.

A quel moment précis une manifestation pacifique peut troubler l'ordre public? C'est justement laissé à l'appréciation des policiers sur le terrain.

Une police aux ordres

«Les policiers travaillent sur ordres et choisissent leurs cibles. Sinon comment expliquer que sur tous les citoyens de Ksar El Boukhari qui ont manifesté dans la rue le 21 Août dernier, seul Abdelkader Kherba a été arrêté?», se demande Othmane Ouameur, l'un des militants qui doivent comparaître devant le juge le 27 septembre prochain.

Lors de son arrestation, Othmane raconte que la police l'avait abordé avant même qu'il n'arrive au lieu du rassemblement prévu ce qui prouve que l'ordre avait été donné de l'arrêter.

D'autres militants connus pour leur stoïque engagement étaient également de la partie ce jour là, mais eux, n'ont pas été dérangés plus que ça;

Hamid Ferhi, militant chevronné du MDS (Mouvement démocratique et social) avait été arrêté et conduit à un autre commissariat pour être relâché très vite.

Pourquoi n'a-t-il pas reçu comme les quatre autres militants une citation à comparaître? Kader Fares Affak, militant de toutes les luttes démocratiques depuis plus de 15 ans pense justement que c'est pour créer la confusion.

«Ils tentent de pervertir un mouvement qui est déjà très complexe et veulent éviter une trop forte mobilisation. L'arrestation de Hamid Ferhi aurait été plus problématique pour eux, ils l'ont donc relâché et ont décidé de centrer leur attention sur des militants moins connus et moins chevronnés».

Les militants sont traqués, les appels à la mobilisation se multiplient et de nouveaux sigles apparaissent pour défendre les droits de l'homme en Algérie. La résistance semble là et le bras de fer s'annonce ardu.

«Non, détrompez-vous!», dénonce un militant complètement désabusé.

«On crée l'illusion, on s'agite mais le militantisme algérien n'a jamais autant souffert de vacuité qu'en ce moment même!».

Ira-t-il à Ksar El Boukhari pour soutenir tout de même Kherba le 11 septembre prochain.

«Oui, évidemment parce qu'il le faut bien, il risque tout de même la prison!». Abdelkader Kherba est déjà en prison depuis deux semaines et risque d'y passer encore une année.

Fella Bouredji

TSA, 12 septembre 2012, Nouvelle condamnation de l'Algérie par le Comité des droits de l'Homme de l'ONU.

Disparitions forcées

Nouvelle condamnation de l'Algérie par le Comité des droits de l'Homme de l'ONU

Mehdi Boutaleb

L'ONG Trial, à l'origine notamment des poursuites contre Khaled Nezzar en Suisse, a annoncé, ce mercredi 12 septembre, avoir obtenu la condamnation de l'Algérie par le Comité des droits de l'Homme, dans l'affaire de la disparition forcée de Kamel Rakik en 1996. L'association, qui représente dans cette affaire la mère de Kamel Rakik, Yamina Guezout et les deux frères Abdelrahim et Bachir Rakik, avait saisi le Comité au mois de novembre 2007. Les auteurs de la "communication" auprès de cette instance demandaient « au Comité de reconnaître que Kamel Rakik a été victime de disparition forcée, un crime qui porte atteinte aux droits les plus fondamentaux garantis dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ».

La demande portait aussi sur des faits de violences et tortures lors de sa détention. La famille de l'Algérien disparu demandait enfin que « soit reconnue une violation envers eux pour les souffrances psychologiques endurées depuis tant d'années d'incertitude sur le sort de leur fils et frère ».

Tous les faits reconnus par le comité

Dans sa décision rendue le 4 septembre dernier, le Comité des droits de l'Homme a retenu l'essentiel des demandes formulées par l'intermédiaire de Trial. Le Comité a notamment enjoint à l'Algérie de « mener une enquête approfondie et rigoureuse sur la disparition de Kamel Rakik », de fournir à sa famille « des informations détaillées quant aux résultats de son enquête », de le libérer immédiatement s'il est toujours détenu au secret ou de restituer sa dépouille à sa famille en cas de décès.

Le Comité insiste par ailleurs sur l'obligation qu'a l'Algérie de « poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises ». Il est également demandé à l'Algérie d'indemniser de « manière appropriée » la mère et les frères de la victime pour les violations subies.

L'affaire n'est pas close

Que peut-on attendre d'une telle décision ? Juridiquement, cette condamnation n'est pas contraignante pour l'État algérien. C'est la huitième fois que l'Algérie est condamnée pour des faits similaires d'enlèvement et de disparition.

Cependant, l'entrée en vigueur, le 23 décembre 2011, de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a changé la donne. Les auteurs de ces crimes, qui entrent dans la catégorie des crimes contre l'humanité, restés impunis, peuvent théoriquement être interpellés sur le sol de l'un des États qui ont ratifié la convention.

Le passeport diplomatique : Outil de travail ou privilège ?

le 12.09.12 | 10h00 26 réactions

Les commentaires plus ou moins scandalisés sur cette générosité interne du régime envers ses fidèles serviteurs ont en effet déchiré la Toile.

Les internautes se sont défoulés dans cet univers virtuel contre cette mesure, faute de pouvoir compter sur les députés et les partis politiques. Presque tout le monde a cru comprendre que Abdelaziz Bouteflika a offert un parapluie protecteur aux heureux bénéficiaires contre d'éventuels poursuites judiciaires ou arrestations à l'étranger. Mais est-ce vraiment le cas ? Pas tout à fait.

La convention de Vienne de 1961 qui régit les relations diplomatiques entre les Etats stipule clairement que l'immunité n'est offerte au porteur de ce passeport que dans l'exercice de ses fonctions. Exit donc toute forme de protection aux personnes détentrices de ce passeport qui ont cessé leur activité diplomatique. Les experts et juristes font aussi le distinguo entre le passeport diplomatique qui est une «preuve de la fonction de son titulaire» et l'immunité qui est «la protection attachée à l'exercice de la fonction».

Une issue de secours ?

Marie Caroline Caillet, juriste à l'organisme Sherpa, estime dans son rapport sur le passeport diplomatique et les immunités qu'il s'agit tout simplement d'un «fantasme juridique». Elle y note qu'aucune coutume ne «donne le bénéfice de l'immunité de juridiction ou d'exécution à la seule détention d'un tel passeport».

Il est donc faux de croire que tout ce bataillon de nouveaux détenteurs du fameux passeport, civils et militaires sont à l'abri des poursuites judiciaires si, d'aventure, ils sont sous le coup d'une plainte à l'étranger.

Ceci côté pratique. En revanche, s'agissant des conditions de son attribution, aucune règle internationale n'existe en la matière. Une prérogative laissée au pouvoir discrétionnaire du chef de l'Etat, qui peut évidemment servir ses copains et son clan. Un ancien diplomate algérien de renom n'a d'ailleurs pas manqué de pointer ce «populisme de luxe» et cette «maladie algérienne» qui consiste à distribuer en quantité industrielle le passeport diplomatique. Le président Bouteflika a élaboré, d'après lui, un décret «à sa mesure» pour satisfaire un «intérêt privé». «Est-il logique qu'un frère du Président, même s'il est commerçant ou titulaire d'une profession libérale, soit détenteur d'un passeport diplomatique ?», s'interroge notre ex-ambassadeur.

Une armée de bénéficiaires

Aussi, le fait que le décret du président Bouteflika accorde cette faveur à tous les ministres, anciens et nouveaux, aux secrétaires généraux des ministères, aux anciens Premiers ministres, aux ministres d'Etat, aux cadres jouissant du titre de ministre, au directeur de cabinet du président de la République, au secrétaire général du gouvernement, à son homologue de la présidence, aux conseillers du Président retraités et à ceux qui ont occupé ce poste pendant sept ans, est pour notre diplomate «un vrai scandale». «C'est une mesure qui n'a aucune conformité avec les pratiques internationales. Seuls les ambassadeurs devaient garder ce passeport même après la fin de leurs fonctions», explique-t-il. Or, la nouvelle liste revue et corrigée par rapport à celle du décret de 1997, publié sous la présidence de Zeroual, offre le privilège du «passeport rouge» à une véritable armée de bénéficiaires qui va du secrétaire général de ministère à l'ancien consul général et à un général à la retraite. Une sorte «d'Algériens utiles» – pour le régime – auxquels l'Etat offre confort et prestige pour services rendus. Mais au-delà de cette stratification très subjective de la société qui fait passer, par la magie d'un décret, un simple fonctionnaire d'administration en diplomate, l'opinion publique a noté quelques nuances pour le moins discutables. A tout seigneur tout honneur, l'article 1 de ce décret dispose que ce titre de voyage est attribué aux «anciens chefs d'Etat, leurs ascendants, leurs descendants et leurs collatéraux». Conclusion : le Président met au chaud ses frères, ses neveux et nièces et éventuellement tous les membres de sa famille. Il suffirait alors de porter le patronyme du Président pour se voir offrir ce précieux sésame et voyager – sans visa dans certains pays – en empruntant le couloir diplomatique dans les aéroports même si on est fellah de profession ! C'est, poussé jusqu'à la caricature, la seule implication de cette mesure portant sur la «démocratisation» du passeport diplomatique pour les serviteurs du régime.

L'alibi Nezzar

Notre ambassadeur n'hésite pas à faire le parallèle avec la présidentielle de 2014. Pour lui, le président Bouteflika a voulu mettre sa famille à l'abri en lui aménageant une issue de secours à travers ce passeport. Et pour ne pas éveiller les soupçons, il en a fait bénéficier presque tout le monde, d'après lui.

Un commentaire largement partagé sur les réseaux sociaux. Un observateur estime que ce geste gratifiant du Président s'ajoute à la prime de fin de mandat qu'il a offerte aux députés obéissants et aux augmentations de salaires substantielles qu'il avait accordées aux officiers de l'armée.

Ce passeport diplomatique accordé à des gens qui ne connaissent rien à la diplomatie paraît donc plus comme un «cadeau» interne de la République que comme un moyen de sauver sa tête à l'étranger.

D'aucuns ont vite fait de décrypter cette mesure comme une parade aux démêlés de Khaled Nezzar en Suisse. Faux : l'ancien général-major a été interrogé par la justice genevoise malgré son passeport diplomatique. «Ce document vous autorise à voyager, mais ne vous assure pas l'immunité», a signifié le magistrat suisse à Khaled Nezzar. Le passeport diplomatique n'a donc été d'aucun secours à l'ex-membre du HCE, n'était sa propre plaidoirie. Mais l'exemple le plus édifiant sur les prétendues vertus protectrices de ce document furent vérifiés en France.

Le diplomate Mohamed Ziane Hasseni, qui était en voyage privé à Marseille en 2009, fut coffré et menotté par la police française dans le cadre d'une plainte sur l'assassinat de l'opposant Ali Mecili. Hasseni, alors chef du protocole au MAE, avait pourtant son passeport diplomatique en poche. Mais dès lors qu'il n'exerçait pas sa fonction dans ce pays, il était traité comme n'importe quel justiciable jusqu'à preuve de son innocence. Même l'ex-président Chadli a dû rebrousser chemin de l'aéroport de Bruxelles pour avoir refusé d'être fouillé, du haut de son statut et malgré son passeport rouge. Ces trois exemples emblématiques constituent, pour l'ex-ambassadeur, une preuve que l'affaire Nezzar n'était qu'un «alibi» pour faire passer la pilule.

L'objectif du passeport diplomatique, contrairement aux idées reçues, n'est pas d'assurer la protection et l'immunité à n'importe quel détenteur, mais uniquement à un fonctionnaire mandaté par son pays de le représenter dans un pays tiers. Pour le reste des «indus» bénéficiaires, ce sera à leurs risques et périls...

Le journal officiel publie la liste des bénéficiaires :

II/ Au titre des hautes fonctions qu'elles ont occupées :

- 1 Les anciens chefs de l'Etat, ainsi que leurs ascendants, descendants et collatéraux directs
- 2 Les anciens présidents du Conseil de la nation,
- 3 Les anciens présidents de l'Assemblée populaire nationale
- 4 Les anciens présidents du Conseil constitutionnel
- 5 Les anciens Premiers ministres et chefs du gouvernement
- 6 Les anciens vice-Premiers ministres
- 7 Les anciens ministres d'Etat,
- 8 Les anciens ministres de la Défense nationale
- 9 Les anciens ministres des Affaires étrangères
- 10 Les membres du gouvernement, autres que ceux cités aux points 6, 7, 8 et 9 ci-dessus, et les hauts responsables de l'Etat de rang ministériel, notamment le directeur de cabinet du président de la République, le secrétaire général du gouvernement, le secrétaire général de la présidence de la République et les conseillers auprès du président de la République, à la retraite, ayant cumulé leurs fonctions, en cette qualité, pendant au moins (7) années et n'exerçant aucune activité rémunérée
- 11 Le chef d'état-major, le chef du département du renseignement et de la sécurité, les généraux de corps d'armée, les généraux majors et les généraux issus de l'Armée de libération nationale, les directeurs en charge des questions de sécurité et les commandants de la Garde républicaine
- 12 Les ambassadeurs et consuls généraux à la retraite.

Elwatan, 12 septembre 2012, Kherba acquitté après trois semaines de calvaire

Poursuivi pour outrage à un représentant de l'autorité

Kherba acquitté après trois semaines de calvaire

le 12.09.12 | 10h00 **5 réactions**

Sous les youyous des mères venues soutenir le fils rebelle de Ksar El Boukhari et en présence d'une dizaine de militants de différentes associations de la défense des droits de l'homme, Abdelkader Kherba a été acquitté, hier, par le tribunal de Ksar El Boukhari.

Il était poursuivi pour outrage à un représentant de l'autorité et encourrait une année de prison ferme. De nombreux citoyens venus d'une dizaine de wilayas qui ont appris, vers 9h, la bonne nouvelle, se sont déplacés en masse, à pied, vers la maison d'arrêt qui se trouve à quelque 500 m du tribunal de Ksar El Boukhari.

Ils ont attendu avec impatience celui qu'ils nomment désormais «zaïm» (le chef). Dès sa sortie par la porte principale de l'établissement pénitentiaire, Abdelkader Kherba s'élevait déjà dans les airs, soulevé par des dizaines de bras qui l'accueillaient dans la joie et la fierté. «L'Algérie libre et démocratique», «On veut un Etat de droit»..., des slogans qui ont été scandés pour la énième fois devant la prison de Ksar El Boukhari. En somme, les avis des avocats et des citoyens de Ksar El Boukhari concordent : «Il s'agit d'une affaire creuse montée de toutes pièces contre une personne qui ne voulait que vivre dignement et se vouer à la noble cause de défendre les droits à la liberté de ses concitoyens.»

Si l'ambiance était bon enfant, A. Kherba arborait une mine abattue, et ce, après trois semaines de calvaire et une grève de la faim épuisante. Mais c'est d'une voix ferme qu'il déclare : «Je ne cesserai jamais de défendre ma dignité et celle de mes concitoyens. On aura à préparer un riche programme, notamment des marches à l'intérieur du pays pour soutenir les chômeurs, les démunis et tous ceux qui, un jour, tomberont sous la dictature de responsables affamés, corrompus.»

Ce militant qui retrouve la liberté assure que le 25 septembre prochain, il sera à côté de ses frères de combat au tribunal de Bâinem pour soutenir quatre jeunes accusés d'«incitation à attroupement» en avril dernier. «Nous voulons des lois qui protègent les citoyens qui manifestent passivement. Nous voulons des lois qui protègent les bien publics. Nous allons, le 25 septembre, faire pression pour que les quatre inculpés soient acquittés», annonce Othmane Aoumeur, président du Réseau de défense de la liberté et de la dignité, présent hier au domicile de Abdelkader Kherba en signe de soutien.

La LADDH se réjouit de la libération de Kherba :

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) s'est «réjouie de la libération de Abdelkader Kherba rendue possible par la forte mobilisation des différents acteurs de la société civile».

Dans un communiqué rendu public hier, la LADDH dénonce aussi «la tentative d'instrumentalisation de la justice, substituant à chaque fois le traitement politique des contestations sociales par un traitement sécuritaire» et appelle «les pouvoirs publics au dialogue avec les contestations sociales et au respect des droits de l'homme en toutes circonstances».

Et d'appeler en outre à «la convergence des acteurs de la société civile pour des actions pacifiques à chaque violation des droits de la dignité humaine et les transformer en mouvement citoyen pour la promotion et le respect des droits de la personne humaine». *R. P.*

N. B.

Mohamed Abdelli

Des rencontres avec des représentants de la société civile sont prévues

La haut-commissaire aux droits de l'homme demain à Alger

le 16.09.12 | 10h00 **2 réactions**

Nous apprenons de sources sûres que la haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Navi Pillay, sera l'hôte de l'Algérie à partir de demain et ce, pour effectuer une visite de quatre jours.

Mme Pillay s'entretiendra, durant son séjour à Alger, avec les hauts responsables algériens et différents représentants des institutions de l'Etat, mais aussi avec des représentants de la société civile, partis politiques et associations. Cette visite, qui sera consacrée à l'examen de la situation des droits de l'homme en Algérie, intervient alors que s'est ouverte, le 10 septembre jusqu'au 28 du même mois, la session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

L'Algérie est tenue, pendant cette session, de répondre à une série de recommandations émises lors de la session d'examen universel par le groupe de travail composé de différents pays. Ainsi, sur les cas de disparitions forcées, de nombreuses recommandations ont été faites par différentes parties, insistant sur la nécessaire «ratification par l'Algérie de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées» et «de reconnaître la compétence du Comité sur les disparitions forcées pour recevoir et examiner les communications présentées par des particuliers alléguant être victimes de violations au sens de l'article 31 de la Convention». Il est aussi recommandé «de combattre l'impunité pour les cas de disparitions» et «d'enquêter sur les cas qui n'ont pas été élucidés, afin d'assurer aux proches des personnes disparues le respect de leur droit à la vérité et à la justice».

L'Algérie est invitée aussi à répondre favorablement «à la demande de visite adressée par le groupe de travail sur les disparitions forcées et adresser une invitation au rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non répétition». Outre ce dossier, entre autres exigences, demande est faite à l'Algérie de mettre en œuvre les recommandations formulées par le rapporteur spécial sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression à la suite de sa visite, en 2011. Des pays ont aussi demandé à l'Algérie de «garantir le libre exercice du droit à la liberté de réunion et à la liberté d'expression».

Et une autre recommandation d'ajouter : «Lever de jure et de facto l'état d'urgence dans la wilaya d'Alger et garantir pleinement l'exercice du droit à la liberté d'expression et de réunion de tous les citoyens.» Invitation est faite aussi, «d'ici aux prochaines élections en 2014, de réviser la législation dans les domaines de la liberté d'expression,

d'association, de réunion et de religion, afin de la rendre pleinement compatible avec les obligations internationales de l'Algérie».

Liberté, 16 septembre 2012, « La nouvelle loi sur les associations exprime une volonté de contrôler la société civile »

Le président de La LADDH l'a déclaré vendredi à Béjaïa

“La nouvelle loi sur les associations exprime une volonté de contrôler la société civile”

Par : H. Kabir

“La nouvelle loi sur les associations mise en place par le pouvoir exprime une volonté de celui-ci de contrôler les activités de tous les organismes de la société civile”, a déclaré M. Nourredine Benissad, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), lors d'une conférence sur “la question des libertés dans la Constitution algérienne et le droit international”, à l'occasion de l'ouverture des journées d'étude et de formation organisées par le Rassemblement action jeunesse (RAJ), vendredi au complexe touristique El-Djorf Eddahabi à Melbou. Pour étayer ses propos, le conférencier relèvera les anomalies qui caractérisent la nouvelle loi et qui expriment un recul dans la liberté d'association. Selon lui, avec l'avènement de la nouvelle loi, le nombre d'éléments exigé pour créer une association est revu à la hausse passant de 15 à 24 personnes, ce qui est une violation de la loi civile algérienne qui stipule qu'il faut au moins deux personnes.

Autre anomalie selon l'orateur, le passage du système déclaratif au système d'agrément pour commencer à activer, ce qui complique davantage la procédure en ayant recours à des enquêtes administratives. De même, selon M. Benissad, l'introduction du commissaire aux comptes pour toutes les associations alors que celui-ci doit être exigé pour les associations qui bénéficient d'une aide publique importante, afin de justifier les dépenses. “Une association de quartier n'a pas les moyens de payer un commissaire aux comptes”, fait-il remarquer. S'agissant des financements étrangers qui sont interdits pour les associations et l'adhésion aux réseaux internationaux, désormais tributaire d'une autorisation du ministère de l'Intérieur, l'orateur estimera que “c'est une atteinte à l'indépendance des associations”. Pour le président de la LADDH, la nouvelle loi exprime la volonté du pouvoir de contrôler toutes les sphères de la société qui veulent s'organiser. “Pour le pouvoir, tout mécanisme de régulation social n'est pas le bienvenu”, assène-t-il.

Revenant sur la levée de l'état d'urgence et les réformes politiques engagées par le pouvoir, M. Benissad estimera qu'elles constituent “une grande tromperie médiatique destinée à l'étranger”. À noter qu'une analyse sur le sondage national par le RAJ sur la jeunesse et la politique a été faite au cours de ces journées d'étude, et un rapport final sera rendu public prochainement, dans une conférence de presse qui sera tenue à Alger.

H K

TSA, 17 septembre 2012, Un groupe de travail sur les disparitions forcées bientôt en Algérie

Un groupe de travail sur les disparitions forcées bientôt en Algérie

Hadjer Guenanfa

Un groupe de travail sur les disparitions forcées est attendu prochainement Algérie. « Je suis ravie de vous annoncer que le ministre des Affaires étrangères m'a indiqué qu'un groupe de travail sera reçu ici pour travailler sur les personnes disparues », a déclaré, ce lundi 17 septembre, la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navanethem Pillay, lors d'un point de presse tenu à Alger avec le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci. La responsable de l'ONU n'a fourni aucune indication sur la composition du groupe de travail.

La question des disparitions forcées et de la lutte antiterroriste seront abordées au cours de la visite de la responsable onusienne en Algérie. « Je vais m'enquérir des questions de lutte antiterroriste. Je m'intéresserai aussi à la question des personnes disparues », a-t-elle affirmé à la presse.

Navanethem Pillay rencontrera de hauts responsables algériens et les représentants de la société civile en Algérie. Elle tiendra une conférence de presse mercredi prochain, à l'issue de son séjour algérien.

Farouk Ksentini à Liberté à propos de la déclaration de Mme Navanethem Pillay

« Pour nous le dossier des disparus est clos »

Par : Omar Ouali

Suite aux déclarations de Mme Navanethem Pillay, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, annonçant lundi soir en conférence de presse avec le ministre des affaires étrangères, Mourad Medelci la mise en place, prochainement, d'un groupe de travail onusien sur les disparus en Algérie, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, Liberté a jugé utile de faire réagir le président de la commission nationale de promotion et de défense des droits de l'homme. « Je suis parfaitement d'accord avec vous pour dire que le dossier de disparus est clos pour nous. Les disparus font partie des victimes de la tragédie nationale leur familles ont été indemnisées. Pour maître Ksentini, les choses sont claires : « dès lors qu'il y a eu un référendum sur la charte pour la réconciliation nationale. Les dispositions de cette charte ont force de loi que nous sommes tenus d'appliquer » Tout en réaffirmant cette position de principe, l'avocat fait montre de disponibilité au dialogue avec les organisations de droits de l'homme. « Cela étant nous sommes ouverts à toute discussion avec nos partenaires, nous allons leur expliquer ce que nous avons fait ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire » Maître Ksentini s'est déclaré par ailleurs favorable à la réhabilitation de la mémoire des disparus pour ne pas les confondre avec les terroristes et personnellement je suis aussi favorable à un statut particulier pour les personnes disparues » le président de la commission des droits de l'homme considère aussi que « ce sont des sujets parfaitement abordables sur lesquels on peut s'expliquer et se comprendre avec cette responsable onusienne » Autre annonce forte de maître Ksentini la possibilité de recours à l'ADN pour l'identification des personnes enterrées sous X « S'il y a une procédure d'utilisation de l'ADN pour identifier les victimes enterrées sous X pourquoi pas, afin de permettre à leur familles de faire leur deuil, c'est faisable, c'est naturel, on peut en discuter en toute liberté »

O.O

Algérie-focus, 18 septembre 2012, « Pour nous le dossier des disparus est clos »

septembre 18, 2012 4:18

Un groupe onusien évoquera la question des personnes disparues lors de la décennie noire

« Le Premier ministre, Abdelamalek Sellal, a accordé ce mardi 18 septembre une audience au Haut commissaire des Nations-Unies aux droits de l'Homme, Navanethem Pillay ». Cette dernière est en visite de travail en Algérie », indique un communiqué des services du Premier ministre.

La veille, Mme Pillay avait affirmé que sa visite en Algérie « visait à s'enquérir de la situation des droits de l'Homme en Algérie et des efforts déployés pour que son institution puisse éventuellement apporter à l'Algérie une assistance technique ».

En entretien avec le ministre des Affaires étrangères Mourad Medelci, le Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme avait révélé qu'un groupe de travail entamera une visite à Alger. Le but étant d'évoquer la question des personnes disparues lors de la décennie noire, et restées sans nouvelles depuis les années 1990.

A. B. S.

Liberté, 19 septembre 2012, « Disparus : Alger cède à la pression »

L'ONU autorisée à enquêter sur le dossier malgré la charte pour la réconciliation

Disparus : Alger cède à la pression

Par : Azzeddine Bensouiah

Censé être définitivement clos, avec l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, le dossier des disparus sera, donc, rouvert par l'instance onusienne chargée des droits de l'Homme.

Le dossier des disparus de la décennie noire est relancé. La visite du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme en Algérie aura permis à cette instance d'arracher l'accord d'Alger pour une visite d'une délégation onusienne en vue d'aborder la question des "disparitions forcées et de la lutte antiterroriste", selon les termes utilisés par Mme Navanethem Pillay.

Censé être définitivement clos, avec l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, le dossier des disparus sera, donc, rouvert par l'instance onusienne chargée des droits de l'Homme.

Les familles des disparus et les ONG qui en avaient fait leur cheval de bataille des années durant ont pu imposer leurs plaidoiries, au moment où la position officielle s'accrochait à la Charte pour la réconciliation nationale et au traitement officiel réservé par le gouvernement à cette question. La réouverture de ce dossier sonne comme un camouflet pour l'État algérien.

La visite du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme est qualifiée, par le chef de la diplomatie algérienne, d'historique. Elle l'est, en fait, sachant que par le passé, l'Algérie se montrait très irritée dès qu'il s'agissait de parler du dossier des disparus et des droits de l'Homme.

Mourad Medelci reconnaît que "cette visite, la première du genre, est historique, dans la mesure où elle s'inscrit dans une conjoncture nationale particulière caractérisée par les réformes qui sont en train de se mettre en place en Algérie".

Le ministre précisera sa pensée, en indiquant que ces réformes sont en relation avec les droits de l'Homme.

Soulignant les efforts consentis par l'Algérie pour "consolider de manière déterminée et continue" les droits de l'Homme, le ministre a relevé que "beaucoup a été fait et d'autres choses restent encore à faire". Il a rappelé que l'Algérie prend en charge cette question (droits de l'Homme) en s'appropriant l'objectif de "consolidation des droits de l'Homme", ajoutant que l'Algérie ne considère pas cela comme un "exercice imposé de l'extérieur, mais un exercice mettant en valeur les efforts à entreprendre". Une réponse qui s'apparente à un mea-culpa et qui trahit une gêne chez le chef de la diplomatie algérienne.

Durant son séjour, Mme Pillay devra rencontrer des responsables du gouvernement et des représentants de la société civile pour s'informer de manière "contradictoire" sur les droits de l'Homme et les avancées enregistrées par l'Algérie.

Me Ksentini vole au secours de Medelci

Comme il fallait s'y attendre, Me Farouk Ksentini, le président du CNCDH, n'a pas tardé à réagir pour voler au secours du chef de la diplomatie algérienne. Pour "Monsieur droits de l'Homme" du gouvernement, "le dossier des disparus est clos pour nous. Les disparus font partie des victimes de la tragédie nationale, leurs familles ont été indemnisées. Pour nous, les choses sont claires, il y a eu un référendum sur la Charte pour la réconciliation nationale. Les dispositions de cette charte ont force de loi que nous sommes tenus d'appliquer". Toutefois, il ouvre une brèche qui remet en cause ce qu'il venait d'affirmer plus haut : "Cela étant, nous sommes ouverts à toute discussion avec nos partenaires, nous allons leur expliquer ce que nous avons fait et ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire." "Nous sommes pour la réhabilitation de la mémoire des disparus pour ne pas les confondre avec les terroristes. Et, personnellement, je suis aussi favorable à un statut particulier pour les personnes disparues."

"Ce sont des sujets parfaitement abordables sur lesquels on peut s'expliquer et se comprendre avec cette responsable onusienne." "S'il y a une procédure d'utilisation de l'ADN pour identifier les victimes enterrées sous X, pourquoi pas, afin de permettre à leurs familles de faire leur deuil ; c'est faisable, c'est naturel, on peut en discuter en toute liberté." La réaction de Me Ksentini laisse penser que le dossier des disparus sera relancé et que tout ce qui a été entrepris par l'État algérien, en vue de tourner cette page sombre, n'a pas convaincu la communauté internationale. Pour rappel, Mme Pillay a indiqué que l'objet de sa visite consiste à s'enquérir de la situation des droits de l'Homme en Algérie et des efforts déployés pour que son institution puisse éventuellement apporter une assistance technique à l'Algérie.

Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme aura aussi à "vérifier" si l'Algérie est en conformité avec les droits de l'Homme par rapport à ce qui se passe dans le monde, a-t-elle dit, ajoutant qu'elle s'enquerra sur les questions de liberté d'expression et d'association, de lutte antiterroriste et des personnes disparues. Tout un programme !

A B

TSA, 19 septembre 2012, L'Algérie disposée à coopérer avec l'ONU sur les disparitions forcées

Selon Farouk Ksentini

L'Algérie disposée à coopérer avec l'ONU sur les disparitions forcées

Hadjer Guenanfa

L'Algérie est disposée à coopérer avec les Nations unies sur la question des disparitions forcées durant les années du terrorisme, a déclaré ce mercredi 19 septembre le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini. « Nous n'avons rien à cacher et nous sommes prêts à livrer à notre interlocutrice [le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme, Navanethem Pillay] toutes les explications qu'elle demande », a affirmé Me Ksentini ce matin à la Chaîne 3 de la Radio nationale, peu avant de recevoir la responsable onusienne en visite en Algérie.

Me Farouk Ksentini a cependant rappelé que la Charte pour la réconciliation nationale a réglé la plus grande partie du problème. « Si l'on s'en tient aux dispositions de la Charte, le dossier est clos », a-t-il dit. Plus de 95 % des familles ont accepté l'indemnisation et ont donc consenti à tourner la page, selon lui. Des dispositions complémentaires pourraient être adoptées, a-t-il suggéré, notamment un statut particulier pour les familles des victimes et une journée nationale pour les disparus, certains membres de familles de disparus continuant de refuser l'indemnisation.

Alors que le dossier des disparus revient sur la scène politique avec la visite d'une responsable onusienne chargée des droits de l'Homme, le président de la CNCPPDH a souligné qu'il était important de replacer la question des disparus dans son contexte, marqué par le terrorisme des années 1990. « L'État est responsable, mais il n'est pas coupable », a-t-il estimé.

Me Ksentini est également revenu sur la polémique ayant trait au nombre des disparus en Algérie. « Le nombre exact des disparus est de 7 200. Il a été recensé par les services de la gendarmerie nationale à travers les 48 wilayas du pays », a-t-il affirmé en invitant ceux qui doutent de la fiabilité de ce chiffre – en avançant tantôt un nombre de 30 000 disparus, tantôt 18 000 – à présenter des documents et des dossiers.

TSA, 19 septembre 2012, Nouvelle manifestation des familles de disparus devant le siège de la Commission Ksentini à Alger

Pendant que le haut responsable de l'ONU aux droits de l'Homme était à l'intérieur

Nouvelle manifestation des familles de disparus devant le siège de la Commission Ksentini à Alger

Hadjer Guenanfa

Une cinquantaine de membres de familles de disparus se sont déplacés, ce mercredi 19 septembre, devant le siège de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNPPDH) à Alger pour y tenir leur rassemblement hebdomadaire, indique à TSA Nassira Dutour, porte-parole de SOS Disparus. Un nombre impressionnant d'agents de police était sur place, s'étonne-t-elle. Leur réaction pour contenir les manifestants était plus violente que d'habitude, selon Mme Dutour. « Ils nous ont donné des coups de pied pour nous empêcher de passer », précise-t-elle.

La manifestation hebdomadaire des familles des disparus s'est déroulée au moment où le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navanethem Pillay, s'entretenait avec le président de la CNPPDH, Me Farouk Ksentini. « Elle est sortie pour nous voir vers midi, à travers les grilles parce qu'ils n'ont pas ouvert les portes. Elle voulait discuter avec deux ou trois mères de disparus », dit la porte-parole de SOS Disparus.

Atlasinfo.fr, 19 septembre 2012, l'ONU « très préoccupée » par les obstacles et les contraintes imposés aux ONG en Algérie

Maghreb

L'ONU "très préoccupée" par les obstacles et les contraintes imposés aux ONG en Algérie

Mercredi 19 Septembre 2012

Le Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navanethem Pillay, s'est déclaré mercredi "très préoccupée" par les contraintes juridiques et administratives qu'affrontent les organisations de la société civile en Algérie;

Lors d'une conférence de presse à l'issue de sa visite en Algérie, Mme Pillay a fait part de ses préoccupations quant aux actes de harcèlement, d'intimidation et d'arrestations que subissent "fréquemment certains membres de la société civile de la part des forces de sécurité", en l'absence d'une "protection suffisante contre ces pratiques abusives".

La responsable onusienne a appelé le gouvernement algérien de "revoir les lois et les pratiques relatives aux organisations de la société civile et à la liberté de réunion et à toutes les forces de sécurité de s'abstenir de violer les instruments internationalement reconnus comme l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 22 du pacte international relatif aux droits civils et politiques".

Evoquant la question "sensible" des personnes disparues, Mme Pillay a appelé le gouvernement algérien à "prendre d'autres mesures pour fournir aux familles des victimes plus d'informations sur leur sort".

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et l'association SOS Disparus ont déploré que des proches de disparus en Algérie qui ont tenté de s'entretenir avec Navanethem Pillay aient été "violemment réprimés par la police".

Dans un communiqué conjoint rendu public, les deux ONG ont affirmé qu'"un dispositif policier sans précédent a empêché les familles de disparus de s'entretenir avec le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme".

"Lorsqu'aujourd'hui, une cinquantaine de proches des disparus se sont rassemblés devant les bureaux de la Commission nationale consultative de la promotion et la protection des droits de l'Homme (organisme public des droits de l'Homme) afin de s'entretenir avec Mme Pillay, elles ont été confrontées à un dispositif policier particulièrement violent", selon les deux associations.

Mercredi 19 Septembre 2012 -

Menara.ma, 19 septembre 2012 Des familles de disparus qui tentaient de rencontrer Mme Navanethem Pillay à Alger "violemment réprimées par la police" (ONGs)

Des familles de disparus qui tentaient de rencontrer Mme Navanethem Pillay à Alger "violemment réprimées par la police" (ONGs)

MAP 19.09.2012

Alger, 19 sept. 2012 (MAP) - Des familles de disparus en Algérie qui ont tenté, mercredi à Alger, de s'entretenir avec le Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, ont été "violemment réprimées par la police", dénoncent le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et l'association Sos Disparus.

Dans un communiqué conjoint rendu public, les deux ONGs ont affirmé qu'"un dispositif policier sans précédent a empêché les familles de disparus de s'entretenir avec le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme".

"Lorsqu'aujourd'hui, une cinquantaine de proches des disparus se sont rassemblés devant les bureaux de la Commission Nationale Consultative de la Promotion et la Protection des droits de l'Homme (CNPPDH-organisme public des droits de l'Homme) afin de s'entretenir avec Mme Pillay, elles ont été confrontées à un dispositif policier particulièrement violent", déplorent les deux associations.

Selon la même source, "les familles avaient appris le rendez-vous de Mme Pillay avec M. Ksentini, président de la CNPPDH, par la presse alors qu'un entretien entre les familles de disparus et la Haut-commissaire leur avait été promis à 12h30. Or, ce rendez-vous n'étant pas certain en raison de l'agenda chargé de Madame la Haut Commissaire aux droits de l'Homme, les familles ont décidé de se rendre elles aussi à la CNPPDH pour la rencontrer".

"Au moment où les mères de disparus se sont approchées de la CNPPDH, les autorités ont déployé un nombre impressionnant de policiers, tous en tenue de combat. Après l'arrivée des renforts, le nombre de policiers dépassait largement celui des familles présentes sur place. Sous les yeux de la Haut-Commissaire, les familles de disparus, comprenant essentiellement des mères âgées, tentant en vain de s'approcher de la grille de la CNPPDH, ont été violemment réprimées par la police", dénoncent les deux ONGs.

"Malgré ces tentatives des autorités d'empêcher tout contact entre

les familles de disparus et la Haut-Commissaire, les proches ont quand-même réussi à échanger à travers la grille fermée à double tour, quelques mots avec Mme Pillay, s'assurant de son soutien", soulignent-elles, faisant savoir que "ce déploiement des forces policières démontre de nouveau l'intention des autorités algériennes d'étouffer tout débat et toute demande de dialogue sur le dossier des disparus".

Le Collectif des familles de disparus en Algérie et SOS Disparus "tiennent à rappeler que le Groupe de travail des disparitions forcées des Nations Unies a déclaré à de nombreuses reprises ne pas recevoir des autorités algériennes les informations requises", lit-on notamment dans le communiqué.

"Contrairement donc à ce qui a été mentionné dans la presse algérienne, les familles craignent que le dossier des disparus soit loin d'être résolu", conclut le communiqué.(MAP). DR---BI. BR.

Algérie. Disparitions forcées : les autorités lâchent du lest

mercredi 19 septembre 2012

Les autorités algériennes ont fait part de leur bonne disposition à coopérer sur un dossier aussi délicat que celui des disparitions forcées. Photo illustration Farouk Batiche / AFP.

Longtemps rétive à toute intrusion externe dans le dossier des disparus de la décennie noire, l'Algérie est revenue à de meilleurs sentiments en affichant publiquement sa disponibilité à coopérer avec les Nations-Unies sur la question.

C'est le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, qui a fait part, aujourd'hui mercredi sur chaîne III de la radio algérienne, de cette bonne disposition des autorités algériennes à coopérer sur un dossier aussi délicat que celui des disparitions forcées.

Une parenthèse « fermée » qui s'ouvre à nouveau

« Nous n'avons rien à cacher et nous sommes prêts à livrer à notre interlocutrice (le haut-commissaire des Nations-Unies pour les droits de l'Homme, Navanethem Pillay) toutes les explications qu'elle demande », a-t-il soutenu.

Pourtant, depuis l'adoption en septembre 2005 de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, le dossier était considéré comme clos par les autorités algériennes, à commencer par Farouk Ksentini lui-même. Mardi 18 septembre, ce dernier avait confié à Liberté que la parenthèse des disparitions forcées était fermée.

« Le dossier des disparus est clos pour nous. Les disparus font partie des victimes de la tragédie nationale, leurs familles ont été indemnisées. Pour nous, les choses sont claires, il y a eu un référendum sur la Charte pour la réconciliation nationale. Les dispositions de cette charte ont force de loi que nous sommes tenus d'appliquer », avait-il soutenu.

La visite « historique » qui a tout changé

Qu'est-ce qui s'est passé pour que le gouvernement algérien fasse une telle virevolte ? A coup sûr, la visite de deux jours, hier et aujourd'hui, du haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme, Navanethem Pillay à Alger, qualifiée d' « historique » par le chef de la diplomatie algérienne Mourad Medelci, y est pour beaucoup.

Mieux, elle a réussi la prouesse d'arracher un accord aux autorités algériennes pour une visite d'une délégation onusienne en vue d' "enquêter" sur la question des « disparitions forcées et de la lutte antiterroriste ».

Une belle revanche pour les familles de disparus qui, depuis une dizaine d'années, organisaient chaque mercredi un sit-in pour exiger la vérité sur le sort réservé à leurs enfants. Mais cette nouvelle donne ressuscitera immanquablement la problématique du "qui-tue-qui" en vogue pendant les années 90.

Yacine Ouchikh

AFP, 19 septembre 2012, Disparus en Algérie: Navy Pillay souhaite une mission de l'ONU rapidement

Disparus en Algérie: Navy Pillay souhaite une mission de l'ONU rapidement

ALGER - La Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Mme Navy Pillay, a souhaité mercredi à Alger la venue rapidement et sans conditions préalables d'une mission des Nations unies sur les disparitions forcées durant la guerre civile des années 1990.

Selon Mme Pillay, le gouvernement algérien a décidé d'accepter la demande du groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées ou volontaires d'effectuer une visite en Algérie pour, donner des conseils sur la façon de gérer la question difficile et profondément tragique des disparus.

Mme Pillay, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse à l'issue d'une mission de trois jours en Algérie, a souhaité que cette visite intervienne rapidement et sans conditions préalables.

Je félicite le gouvernement pour son système de réparation destiné aux familles des victimes, basé sur la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, a dit Mme Pillay, citée par l'agence de presse officielle APS.

Les familles de 6.146 disparus ont accepté des compensations dictées par cette charte, adoptée par référendum en 2005 pour tourner la page des violences.

Selon des ONG algériennes, 25% des familles ont refusé cette indemnité et celles qui l'ont perçue ont malgré tout besoin des corps pour pouvoir faire leur deuil. Elles manifestent de manière récurrente pour réclamer en outre la vérité sur ces disparitions.

Mme Pillay a exhorté le gouvernement à prendre d'autres mesures pour leur fournir (aux familles des victimes) plus d'informations sur le sort des leurs.

Un responsable algérien des droits de l'Homme Farouk Ksentini avait indiqué plus tôt que son pays n'avait rien à cacher concernant les disparitions durant la guerre civile, qui a fait officiellement 200.000 morts et les disparus se comptent par milliers, selon les ONG locales.

Les autorités évaluent le nombre de disparus à environ 7.200.

Mme Pillay a en outre indiqué avoir suggéré que le rapporteur spécial de l'ONU nouvellement désigné sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, soit invité à visiter l'Algérie pour aider à régler certaines questions en suspens, liées à la décennie des violences.

La représentante de l'ONU a par ailleurs estimé que la liberté d'expression s'est considérablement améliorée au cours de ces dernières années en Algérie, et salué l'émergence de nouvelles libertés politiques clairement illustrées par le grand nombre de partis politiques représentés au Parlement depuis les élections législatives du 10 mai.

Toutefois, elle a fait état de certaines restrictions imposées à des organisations de la société civile, confrontées à des contraintes juridiques et administratives en Algérie.

Certains membres de la société civile sont aussi fréquemment harcelés, intimidés et arrêtés arbitrairement par les forces de sécurité et ne bénéficient pas d'une protection suffisante contre ces pratiques abusives, a-t-elle ajouté..

Le Parlement a adopté fin 2011 une nouvelle loi sur les associations, qui, selon l'opposition et les militants des droits de l'Homme va renforcer l'hégémonie étatique sur la société civile.

Mme Pillay a encouragé le gouvernement à réviser les lois et les pratiques relatives aux organisations de la société civile et à la liberté de réunion et à demander à toutes les forces de sécurité de s'abstenir de violer les instruments internationalement reconnus.

Durant sa mission en Algérie, Mme Pillay a été reçue par le président Abdelaziz Bouteflika, le Premier ministre et s'est entretenu notamment avec plusieurs ministres.

©AFP / 19 septembre 2012 21h10

Affaire des disparus : l'Algérie "n'a rien à cacher "selon Ksentini

le 19.09.12 | 12h07

Alors que des centaines de familles réclament la vérité sur le sort de leurs enfants, Farouk Ksentini assure que l'Algérie n'a rien à cacher à ce sujet.

Arrivée lundi pour une visite de trois jours, la commissaire de l'ONU chargée des droits de l'Homme, Navi Pillay, a indiqué qu'elle s'intéresserait notamment « à la question des personnes disparues durant la décennie noire des violences (1992-2002) ». Cette décennie de guerre civile a fait officiellement 200.000 morts et les disparus se comptent par milliers, selon les ONG locales.

« Nous n'avons strictement rien à cacher et sommes prêts à fournir à notre interlocutrice toutes les informations qu'elle demande », a déclaré Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), ce mercredi, à la radio publique Chaîne 3.

Les autorités algériennes évaluent le nombre de disparus à environ 7.200. Pour M. Ksentini, il est nécessaire de remettre en perspective « ce douloureux dossier ». « L'Algérie était en train de lutter contre le terrorisme. Ces disparitions n'étaient pas voulues ou organisées par l'Etat, ce sont des agents de l'Etat qui ont eu un comportement illicite », a-t-il jugé.

Et d'ajouter : « en matière de disparitions, l'Etat est responsable mais n'est pas coupable ». Les familles de 6.146 disparus ont accepté des compensations dictées par la Charte pour la réconciliation nationale, adoptée par référendum en 2006 pour tourner cette page noire, a rappelé M. Ksentini.

Selon des ONG algériennes, 25% des familles ont refusé cette indemnité et celles qui l'ont perçue ont malgré tout besoin des corps pour pouvoir faire leur deuil. D'ailleurs, elles manifestent de manière récurrente pour réclamer la vérité sur ces disparitions. Il est à noter que l'Algérie est signataire depuis le 6 février 2007 de la Convention internationale contre les disparitions forcées.

TSA, 19 septembre 2012, Disparus : une responsable de l'ONU exhorte le gouvernement à donner des informations aux familles

Disparus : une responsable de l'ONU exhorte le gouvernement à donner des informations aux familles

Hadjer Guenanfa

Le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navanethem Pillay, a exhorté, ce mercredi 19 septembre, le gouvernement algérien à fournir des informations aux familles des disparus concernant le sort de leurs proches et si possible sur le lieu où ils se trouvent ou « l'emplacement de leurs dépouilles ». « Le sentiment que les informations qui pourraient être mises à disposition ne sont pas divulguées remue le couteau dans la plaie déjà très profonde », a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse à l'issue de sa visite en Algérie.

Mardi soir, Mme Pillay a rencontré les représentants de plusieurs organisations de la société civile, dont des responsables d'associations de défense des droits des familles de disparus et des victimes du terrorisme. Certains responsables d'associations ont exprimé leur souhait de voir le gouvernement accepter l'ouverture de charniers où sont enterrés des proches de ces familles, selon un participant. Navanethem Pillay a toutefois félicité le gouvernement algérien pour les indemnités accordées aux membres des familles des disparus dans le cadre de la Charte pour la réconciliation nationale.

Prochaine visite du groupe onusien sur les disparitions forcées

La responsable onusienne a également confirmé la visite prochaine du groupe onusien de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. « J'ai été heureuse d'apprendre que le gouvernement (algérien) a décidé d'accepter la demande formulée de longue date par l'organe indépendant de l'ONU, connu sous le nom de Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, de visiter le pays », a-t-elle dit.

Composé d'experts indépendants, ce groupe donnera des conseils pour gérer la question, selon elle. Il ne s'agit pas pour autant d'une commission d'enquête sur les disparitions forcées en Algérie. « Ils mèneront un travail de rapprochement pour la vérité », a précisé, Frej Fenniche, président de la section Moyen-Orient et Afrique du Nord du bureau du haut-commissariat des droits de l'homme en marge de la conférence de presse.

Concrètement, ces experts recevront des informations des familles, des parlementaires et d'autres parties sur les disparus pour les examiner, a-t-il expliqué. Ils demanderont par la suite des informations au gouvernement qu'ils essaieront de communiquer aux familles, a-t-il ajouté. Ce groupe « s'occupe des questions des disparitions forcées dans le monde entier et a été créé au départ à l'occasion de la crise au Chili », a souligné le responsable onusien.

Maghreb Emergent, 19 septembre 2012, L'ONU peut enquêter sur les disparus en Algérie, mais pour les Algériens, le dossier reste clos

L'ONU peut enquêter sur les disparus en Algérie, mais pour les Algériens, le dossier reste clos

Visite délicate en Algérie de Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations unies aux Droits de l'Homme. Les dossiers sensibles seront en effet mis sur la table: disparus de la décennie 1990, justice défaillante, violations des Droits de l'Homme, surcharge des prisons, législation inadéquate et mal appliquée, etc.

Le dossier des disparus de la décennie 1990 continue de hanter l'Algérie. La visite du Haut-Commissaire des Nations unies aux Droits de l'Homme, Mme Navanethem Pillay, entamée mardi, a rouvert ce dossier, et contraint Me Farouk Ksentini, le Monsieur Droits de l'Homme du gouvernement algérien, à suppléer le traditionnel mutisme des autorités algériennes sur la question.

Le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCDH) a donc retrouvé un rôle qu'il affectionne: occuper la scène médiatique. Il était ainsi, mercredi matin, à la radio, où il a rappelé l'argumentaire algérien sur le dossier des disparus, en situant le problème sur le plan de l'incompréhension. Tout est parti, selon Me Ksentini, d'une « mauvaise appréciation » de la part des partenaires de l'Algérie. Ceux-ci « se trompent » quand ils parlent de la décennie 1990, car à ce moment-là, « l'Algérie a fait la guerre au terrorisme, non à des démocrates », a-t-il dit.

De là, ajoute-t-il, découle tout le reste. Pour lui, les disparitions forcées ne sont pas des actes délibérés menés à l'instigation de l'Etat algérien, mais des une sorte d'effet collatéral de la lutte antiterroriste. Les disparitions « n'ont pas été décidées ou organisées par l'Etat », mais des « agents de l'Etat ont eu des comportements individuels » qui ont mené à cette dérive, a-t-il affirmé. A ce titre, il considère que l'Etat algérien est « responsable mais pas coupable ».

Il a réfuté les chiffres avancés par différentes organisations sur le nombre de disparus. « Certains parlent de 18.000 ou même de 30.000 disparus. Nous les avons invités à fournir des dossiers, des documents », mais cela n'a pas abouti. Selon lui, il y a eu 7.200 disparus, recensés auprès des services de la gendarmerie. Sur ce nombre, 6.146 dossiers ont fait l'objet de démarches officielles pour aboutir à des dédommagements au profit des familles.

M. Ksentini a toutefois ouvert une brèche qui risque de rouvrir le dossier des disparus. Il a en effet admis que les organisations onusiennes puissent enquêter sur ce dossier, alors que les algériens n'ont pas le droit d'évoquer la question. La charte de réconciliation, adoptée par référendum, interdit en effet aux Algériens de revenir sur la « tragédie nationale », dossier considéré comme clos. Ce qui n'empêche pas les mères de disparus d'organiser chaque semaine à Alger un rassemblement pour réclamer la vérité.

Les grâces présidentielles comme remède à la surcharge des prisons!

Toujours dans un souci d'apaisement, Me Ksentini a admis que les militants islamistes, internés dans des camps du sud en 1992, peu après l'arrêt du processus électoral et la dissolution du Front Islamique du Salut, ont droit à une réparation. « Ils ont subi un dommage, l'Etat leur doit réparation », a-t-il dit, affirmant qu'ils seraient entre 15.000 et 18.000.

Sur les autres dossiers, le président de la commission des Droits de l'Homme a caressé avocats, journalistes, magistrats et société civile dans le sens du poil. Il s'est déclaré en faveur d'une révision de la loi sur l'information, récemment adoptée, car il est nécessaire selon lui, d'y associer les journalistes. Il a plaidé pour une meilleure

formation des magistrats, niant que la corruption puisse être répandue au sein du corps judiciaire et affirmant n'avoir jamais rencontré un magistrat corrompu, allant visiblement contre une opinion très répandue selon laquelle la justice est largement gangrenée par la corruption.

Certaines lois sont « d'une rare absurdité. Elles compliquent la procédure et pénalisent le justiciable », a-t-il dit, dénonçant l'abus de la détention préventive. Il a aussi critiqué la situation des prisons algériennes, surchargées, se félicitant, dans une ultime bourde, des grâces présidentielles décidées de manière cyclique par le président Abdelaziz Bouteflika ; des grâces qui, selon lui, permettent de remédier à la surcharge des prisons, alors qu'au sein de l'opinion, l'augmentation de la violence et de la criminalité serait précisément due au « laxisme » des autorités qui accordent trop de grâces aux détenus de droit commun.

ELLE A RENCONTRÉ LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES RESPONSABLES

Navanethem Pillay clôture sa visite à Alger

Par Mohamed BOUFATAH - Jeudi 20 Septembre 2012 -

Les autorités algériennes ont affiché leur disponibilité de compléter la législation contre la torture et les disparitions forcées. Un processus très compliqué dont la mise en oeuvre prendra un temps plus ou moins long. «Au cours de ma visite, le gouvernement algérien a manifesté un certain intérêt à ratifier deux principaux traités non encore entérinés, à savoir le Protocole facultatif à la Convention contre la torture (Opcat), et la convention internationale pour la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées», a déclaré hier la Haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies Mme Navanethem Pillay, qui a clôturé sa visite de trois jours en Algérie.

Après l'adaptation de la législation nationale aux dispositions de ce protocole, les portes seront grandes ouvertes pour les organisations nationales des droits de l'homme locales puis internationales d'intervenir à n'importe quel moment auprès des cas de dépassement qui peuvent être commis dans les prisons ou les structures de services de sécurité. «Opcat est un mécanisme qui permet des inspections inopinées et régulières par des organismes internationaux et nationaux des lieux de détention», a-t-elle précisé. et d'ajouter «ceux-ci agissent comme un puissant moyen de dissuasion pour les agents de l'Etat qui pourraient autrement être tentés de pratiquer la torture ou autres formes de traitements cruels et dégradants». Elle a estimé que les droits à l'association et à la liberté de réunion est une source d'inquiétudes».

En ratifiant le protocole, en plus de la convention contre la torture, qu'elle a signé en 1989, l'Algérie va renforcer sa défense contre tout retour à l'époque des années noire du terrorismes.

Le Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, s'est dit «rassurée» sur la volonté de l'Etat algérien d'oeuvrer à l'exercice plein et entier des droits de l'homme en Algérie, à l'issue d'une audience que lui a accordée mercredi le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Le maghreb24, 20 septembre 2012, M. Farouk Ksentini à propos des personnes disparues: "L'Algérie n'a rien à cacher"

M. Farouk Ksentini à propos des personnes disparues: "L'Algérie n'a rien à cacher"

M. Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme, a affirmé, hier, que l'Algérie n'avait "strictement rien à cacher" et qu'elle était "prête à fournir" au Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mme. Navanethem Pillay, "toutes les explications qu'elle demande" sur la question des disparus. "Nous n'avons strictement rien à cacher. Nous sommes prêts à livrer à notre interlocutrice toutes les explications qu'elle demande et tous les éclaircissements qu'elle est susceptible de nous demander, relativement à cette question qui est une question douloureuse", a déclaré M. Ksentini à la Chaîne III de la Radio nationale. "C'est une question sur laquelle nous avons beaucoup travaillé et à laquelle l'Etat algérien a apporté une solution. Peut-être que ce n'est pas une solution totale, mais en tout cas, c'est la plus grande partie de la solution" qui a été apportée, a-t-il estimé. Pour lui, les organisations onusiennes avaient fait une erreur d'appréciation, en considérant que l'Algérie "ne faisait pas la guerre au terrorisme, mais faisait la guerre à la population civile, ou à une opposition armée, ce qui était faux". "Elles s'en sont aperçues tardivement, après les événements de septembre 2001. Les choses ont pris un autre cours depuis lors, mais il faut absolument les faire revenir totalement sur leur mauvaise appréciation", a-t-il soutenu. Interrogé sur les cas d'éventuels disparus dont la situation n'a pas été encore réglée, M. Ksentini a indiqué que le dossier est clos si l'on s'en tient aux dispositions de la Charte pour la paix et la Réconciliation nationale, "nous sommes dans l'obligation d'observer les dispositions de la loi, d'autant plus que cette loi a fait l'objet d'un référendum qui a été voté à la proportion de 85 %, mais il n'empêche qu'il y a des dispositions complémentaires à apporter", a-t-il préconisé. Interrogé sur les éventuelles dispositions à apporter à ce sujet, M. Ksentini a indiqué que l'une des revendications des familles de disparus "c'est la réhabilitation" de ces derniers, soulignant que "les disparus n'ont pas à être confondus avec les terroristes ce qui est extrêmement important pour eux, pour leur descendance et pour la mémoire des disparus". Selon lui, il faut peut-être, "envisager un statut pour les disparus", et même une journée nationale pour eux, de façon à ce que "ce phénomène extrêmement pénible et douloureux qu'à connu l'Algérie ne se réitère pas à l'avenir". "Il y a peut-être d'autres dispositions qui seraient susceptibles d'être discutées et nous sommes ouverts à la discussion, mais il n'empêche que pour le plus gros des problèmes une solution y a été apportée", a-t-il assuré. Il a fait savoir en revanche qu'il y avait un noyau de personnes réclamant d'autres dispositions et qu'il est de son droit, rappelant par ailleurs que plus de 95% des familles de disparus ont apporté leur approbation au principe d'indemnisation. "Ces familles ont été indemnisées et ont accepté de tourner la page", a-t-il dit. S'agissant du nombre de disparus, constamment contesté par quelques associations de la société civile, M. Ksentini a indiqué que le nombre exact des disparus était de 7 200, chiffre "considérable", recensé par les services de la Gendarmerie nationale dans les 48 wilayas du pays. Au niveau de la CNCPPDH, il a été recensé 6 146 dossiers de , a-t-il dit, précisant que les parties qui avancent un nombre plus élevé "n'ont qu'à nous fournir des noms et des dossiers" sur ce sujet. "Il y avait les chiffres de 18 000 ainsi que celui de 30 000 qui avaient été avancés sans donner des noms et des dossiers". "Il fallait nous donner les requêtes de leurs familles pour qu'on les examine. Jamais des documents ne nous ont été présentés. Il n'y a absolument aucune raison pour que nous puissions douter des chiffres établis par les services de la Gendarmerie nationale, qui sont des chiffres fiables", a-t-il soutenu. M. Ksentini a toutefois reconnu que durant la décennie noire et dans le cadre de la lutte antiterroriste, il y a eu "des dépassements", mais que les disparitions n'étaient pas voulues ou organisées par l'Etat, mais c'était plutôt l'œuvre d'agents de l'Etat qui "ont eu un comportement illicite". Concernant les déportés du Sud, considérés comme "les oubliés" de la Charte pour la Paix

et la Réconciliation nationale, M. Ksentini a fait savoir qu'ils avaient fait l'objet d'un rapport élaboré par la CNCPPDH, transmis au chef de l'Etat, qui est à l'étude, soulignant la nécessité de "ne laisser personne au bord de la route", avant d'ajouter que l'Etat "ne faillira pas à son obligation".

Khaled S.

El Moudjahid, 20 septembre 2012, Navanethem Pillay, Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme : Les récentes réformes initiées sont une fierté pour l'Algérie

Navanethem Pillay, Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme : Les récentes réformes initiées sont une fierté pour l'Algérie

PUBLIE LE : 20-09-2012 | 0:00

Ph. : Billel

Le gouvernement algérien a montré sa disponibilité aux fins de ratifier d'autres protocoles d'accord inhérents à la «lutte contre la torture» et «les disparitions forcées des citoyens».

“L'Algérie a de quoi être fière de ses réformes initiées ces dernières années». Cette déclaration a été faite, hier, par Mme Navanethem Pillay, haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, lors d'une conférence de presse tenue à la résidence El Mithak. Pour la conférencière, les élections législatives de mai dernier, suite auxquelles 146 députés de sexe féminin ont été élues à l'APN, sont un des indicateurs «de cette fierté». Cela constitue une «réalisation très encourageante. L'Algérie est à féliciter», a-t-elle tenu à souligner.

Les rapports des observateurs étrangers «dénotent de la réussite» de cette consultation populaire. L'Algérie, selon Mme Pillay, «est en passe de devenir un pays pionnier en matière de droits des femmes, au niveau de Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord».

Parmi les autres réalisations, l'oratrice cite d'autre part, le projet du siècle de transfert d'eau de Ain Salah vers Tamanrasset et celui de la construction de plus d'un million de logements. L'Algérie, poursuit-elle, a consenti des «efforts titanesques pour combattre le phénomène du chômage». Et Mme Pillay lui prédit de meilleurs lendemains. Selon elle, l'Algérie «pourra jouer un rôle de leadership en Afrique et même au-delà».

L'oratrice a rappelé, par ailleurs que l'Algérie a ratifié la majorité des traités des droits de l'homme. «C'est un record », a-t-elle reconnu . Mieux, dit-elle, les responsables algériens ont montré leur disponibilité aux fins de ratifier d'autres protocoles d'accord inhérents à la «lutte contre la torture» et «les disparitions forcées des citoyens».

Abordant le dossier des disparus, Mme Pillay a fait part de la «sensibilité de la question». Dans cette optique, elle n'a pas manqué de «féliciter», encore une fois, le gouvernement algérien pour sa décision consistant à «indemniser toutes les victimes, tout en ayant comme référence la Charte de la réconciliation nationale». Et d'enchaîner : «J'encourage d'autres mesures».

Aux pouvoirs publics, le haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme demande d'«accepter la venue prochaine d'un groupe de travail onusien pour apporter son soutien concernant ce dossier lourd des disparus». De même qu'elle suggérera de permettre la venue d'un expert indépendant dont la mission est d'apporter assistance au gouvernement algérien sur «certains problèmes relatifs à la décennie noire et qui sont en instance». «L'Algérie est un pays qui veut compter sur l'expertise internationale», a souligné Mme Pillay.

Dans un autre registre, elle relève le pas de géant franchi par l'Algérie en matière de « liberté d'expression, notamment dans les médias», tout en faisant l'éloge de «la naissance d'une presse locale d'investigation». Aussi,

reconnait la conférencière, les «libertés politiques en Algérie ont progressé d'une façon extraordinaire». Le nombre de partis au Parlement «est un signe révélateur de cette amélioration».

Dans son rapport, Mme Pillay demande de travailler davantage avec les organisations de la société civile, lesquelles «sont un moteur de toute société démocratique».

Fouad Iirnatene

ALLOCUTION DE MME NAVI PILLAY, HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME AU TERME DE SA VISITE OFFICIELLE EN ALGÉRIE

20 September 2012

AGENCES DE PRESSE

African Press Organization (APO)/ -- Conférence de presse, Alger 19 Septembre 2012

Bonjour, et merci d'être venus.

Bien que l'Algérie s'apprête à célébrer sa 50e année en tant qu'État membre de l'Organisation des Nations Unies, il s'agit de la première d'un Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Je tiens à remercier le Gouvernement de m'avoir invité, pour l'accueil très chaleureux qui m'a été réservé et pour une série de discussions constructives et substantielles aux plus hauts niveaux du gouvernement, du Parlement et du pouvoir judiciaire

Depuis mon arrivée lundi, j'ai rencontré le président Abdelaziz Bouteflika ainsi que le Premier Ministre, les ministres des Affaires Etrangères, de la Justice et de l'Intérieur, les présidents des deux chambres haute et basse du Parlement et de la Cour suprême et du Conseil d'Etat, ainsi que d'autres parlementaires et des membres de l'appareil judiciaire. J'ai également eu des entretiens approfondis avec un diverses organisations de la société civile engagées dans la défense des droits de l'homme, et avec le Président de l'institution nationale algérienne des droits de l'homme, la Commission nationale consultative pour la promotion et de protection des droits de l'homme.

Je crois que cette visite a eu lieu à un moment particulièrement opportun, alors que l'Algérie elle-même et l'ensemble de la région nord-africaine font l'objet d'évolutions significatives. Cela concerne de nouvelles opportunités d'améliorer les droits de l'homme de la population du pays, et des tensions et les menaces éventuelles découlant des bouleversements dans les pays voisins.

Incontestablement, l'Algérie a fait d'énormes progrès dans ses efforts pour se remettre de la décennie désastreuse des années 1990, lorsque des milliers d'Algériens, hommes, femmes et enfants ont été tués dans une guerre brutale d'usure entre les groupes extrémistes et les forces de sécurité de l'État, et plusieurs milliers d'autres ont été blessés, endeuillés, déplacés ou ont disparu. Cependant, des incidents violents continuent de se produire, récemment alimentés par la prise de contrôle par les rebelles des pans entiers du nord du Mali.

Les problèmes persistants de sécurité sont à la fois des préoccupations en eux-mêmes et pour leur impact négatif continu sur la jouissance des droits de l'homme de certains secteurs de la société algérienne. Il y a un risque que la préoccupation tout à fait compréhensible de protéger la population contre les extrémistes internes au pays ou provenant de l'étranger est dans une certaine mesure agit comme un frein sur les efforts de réforme entrepris par le gouvernement, plus particulièrement dans son impact sur les organisations de la société civile et défenseurs des droits humains. Une grande partie des discussions que j'ai eues au cours des deux derniers jours ont porté sur la façon de capitaliser sur les progrès déjà réalisés, ainsi que la façon de remédier à certaines lacunes et les problèmes de mise en œuvre. Je me réjouis que l'Algérie ait ratifié la quasi-totalité des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, et au cours de ma visite, le gouvernement a manifesté un certain intérêt à ratifier deux des principaux traités non encore ratifiés, à savoir le Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT), et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

OPCAT est un mécanisme qui permet des inspections inopinées et régulières par des organismes internationaux et nationaux des lieux de détention. Ceux-ci agissent comme un puissant moyen de dissuasion pour les agents de l'État qui pourraient autrement être tentés de pratiquer la torture ou d'autres formes de traitements cruels et dégradants. En ratifiant ce protocole, en plus de la Convention contre la torture, qu'elle a ratifiée en 1989, l'Algérie permettrait de renforcer considérablement ses défenses contre tout retour à l'époque où la torture était monnaie courante. De même, la ratification de la Convention sur les disparitions forcées serait le signe que l'Etat est tout aussi déterminé à ne jamais voir se répéter la terrible situation des années 1990, lorsque plusieurs milliers de personnes ont été victimes de disparition forcée par les forces rebelles et les appareils de sécurité de l'État.

La question des personnes disparues demeure très sensible en Algérie. Je félicite le gouvernement pour son système de réparations destiné aux familles des victimes - basé sur la Charte pour la paix et la réconciliation nationale- et l'exhorte à prendre d'autres mesures pour leur fournir plus d'informations sur le sort des membres de leur famille et si possible de leur indiquer leur emplacement ou celui de leurs dépouilles. Le sentiment que les informations qui pourraient être mis à disposition ne sont pas divulgués remuent le couteau dans une plaie déjà très profonde. Pour une mère de ne pas savoir ce qui est arrivé à son fils ou pour une fille d'être privé d'informations au sujet de son père disparu est un élément qui perpétue une cruelle douleur.

À cet égard, j'ai été heureuse d'apprendre que le gouvernement a décidé d'accepter la demande de longue date de l'organe indépendant d'experts de l'ONU, connu sous le nom du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, de visiter le pays pour donner des conseils sur la façon de gérer cette question difficile et profondément tragique. J'espère que cette visite pourra se dérouler rapidement et sans conditions préalables.

J'ai aussi suggéré qu'un autre expert indépendant des Nations Unies, le Rapporteur spécial –nouvellement désigné– sur la promotion de la vérité, la justice, réparation et des garanties de non-répétition, soit invité à visiter le pays pour aider à régler certaines des questions en suspens relatives à la décennie de violence massive qu'a connu l'Algérie. De même, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste, pourrait fournir des indications précieuses sur la façon de concilier ces deux impératifs vitaux de sorte que l'un ne porte pas atteinte ou n'annule l'autre.

Au cours des dernières années, l'Algérie a ouvert ses portes à plusieurs Procédures spéciales (terme générique employé pour les Rapporteurs Spéciaux et Groupes de Travail), et je crois que cela - avec l'invitation qui m'a été faite, est un signe clair que le pays souhaite réellement tirer parti de l'expertise internationale disponible conçue pour appuyer les États dans leurs efforts pour l'amélioration de la situation des droits humains de leurs habitants. Idéalement, il serait lieu de rejoindre le groupe de pays qui ont adressé une invitation ouverte et permanente à toutes les Procédures Spéciales afin d'effectuer des visites quand et où ils le souhaitent. Bien que leurs conclusions puissent parfois mettre mal à l'aise, elles peuvent aussi offrir le stimulus et l'expertise nécessaire pour promouvoir un véritable changement bénéfique.

Au sujet de la critique constructive, je voudrais revenir à l'une des questions majeures des droits de l'homme dans l'Algérie d'aujourd'hui, à savoir les restrictions et les obstacles placés sur le chemin des organisations de la société civile.

La liberté d'expression des médias s'est considérablement améliorée au cours de ces dernières années, conduisant à une presse locale d'investigation, fouguese, e et relativement intrépide. De même, l'émergence de nouvelles libertés politiques sont clairement illustrées par le grand nombre de partis politiques représentés au Parlement depuis les élections du mois de mai. Cependant les droits à la liberté d'association et la liberté de réunion pour divers autres secteurs importants de la société tels que les organisations de la société civile, défenseurs des droits humains et des syndicats est une source d'inquiétude et s'est peut-être même détériorée au cours de l'année écoulée, en partie en raison d'une répression apparente par les forces de sécurité qui s'appuient sur un article

controversé du Code pénal à savoir l'article 100, et en partie aussi à cause des restrictions très critiquées contenues dans la nouvelle Loi sur les Associations adoptée au mois de Décembre.

Les Organisations de la société civile font partie de la force vitale d'une société libre et démocratique, où les droits de l'homme de tous les individus sont respectés conformément aux normes internationales établies par les États, y compris l'Algérie - qui, comme je l'ai déjà dit, a un bilan remarquable de la signature des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ce sont les organisations de la société civile qui luttent pour les droits des couches les plus vulnérables de la société - les pauvres, les couches marginalisées et autres victimes de discrimination. Ce sont les organisations de la société civile qui jouent un rôle déterminant dans le maintien de la primauté du droit en dénonçant la corruption et d'autres abus. Leur persistance et l'exubérance ne sont pas toujours appréciés par les autorités, mais - comme les médias et les partis politiques de l'opposition - ils fournissent l'un des contrôles et de contreponds essentiels qui aident à créer un meilleur environnement des droits humains.

Pour réaliser leur potentiel, elles doivent être autorisées à opérer sans contraintes excessives. J'ai donc été très préoccupée d'apprendre qu'elles sont confrontées à des contraintes juridiques et administratives en Algérie, et que certains membres de la société civile sont aussi fréquemment harcelés, intimidés et arrêtés arbitrairement par les forces de sécurité, et ne bénéficient pas d'une protection suffisante contre ces pratiques abusives par le cadre juridique existant .

Tout en reconnaissant que la force motrice de cet état des choses est enracinée dans les préoccupations sécuritaires, j'encourage le Gouvernement à réviser les lois et les pratiques relatives aux organisations de la société civile et à la liberté de réunion, et à demander à toutes les forces de sécurité de s'abstenir de violer les instruments internationalement reconnus qui garantissent le droit à la liberté d'association, comme l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et à l'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui est un traité contraignant ratifié par 167 États, y compris Algérie.

L'Algérie peut être très fière en ce qui concerne les réformes engagées ces dernières années. La fixation d'un quota d'un minimum de 30 pour cent pour les femmes membres du Parlement, qui a entraîné l'élection de 146 femmes en mai, est une réalisation courageuse et louable. Des progrès similaires ont été accomplis dans plusieurs professions de premier plan telles que le justice et la médecine, et l'Algérie est sur la bonne voie pour devenir un leader des droits des femmes dans la région et au-delà. Les élections elles-mêmes ont été reconnues comme un grand succès par le grand nombre d'observateurs internationaux qui étaient présents. D'autres points positifs importants sont à noter sur le front des droits humains tels l'accent mis sur l'amélioration des droits sociaux et économiques en augmentant la capacité des écoles et des universités, les projets gigantesques conçus pour apporter de l'eau et l'énergie aux régions pauvres et sous-financées dans le sud du pays, et le projet de construction de 1,5 millions d'unités de nouveaux logements sociaux sur une période de cinq ans.

Si elle réussit dans cette entreprise, en continuant à faire progresser les droits des femmes, à faire un sérieux effort pour s'attaquer au désolant phénomène potentiellement très dommageable du chômage des jeunes, et corrige certains des autres problèmes décrits précédemment, l'Algérie est bien placée pour jouer un rôle de leadership inspirant sur les droits de l'homme dans la région et au-delà.

Avec autant de tourmente connue par la région au cours des deux dernières années, j'espère sincèrement que l'Algérie pourra réaliser son potentiel, et j'ai offert au Gouvernement et autres institutions étatiques tout le soutien et les mécanismes de coopération technique qui sont à ma disposition. Je crois sincèrement que cette brève, visite sans précédent a créé un espace pour une relation beaucoup plus étroite et plus fructueuse entre les différentes branches du système onusien des droits de l'homme et le Gouvernement et le peuple de l'Algérie.

Merci.

Farouk Ksentini contredit Medelci

“Le dossier des disparus est clos”

Par : Hafida Ameyar

Invité, hier, à la rédaction de la radio Chaîne III, Farouk Ksentini s’est appuyé sur la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

Le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l’homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, signe et persiste : “Le dossier des disparus est clos.” Invité, hier, à la rédaction de la radio Chaîne III, ce dernier s’est appuyé sur la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et a relevé que les disparus pendant la décennie noire ou leurs ayants droit ont été indemnisés. “Plus de 95% des familles de disparus ont apporté leur approbation au principe d’indemnisation et au principe corollaire qui consiste à tourner la page”, a-t-il déclaré. Selon lui, grâce à cette loi “qui a fait l’objet d’un référendum” en septembre 2005, “l’État algérien a apporté, peut-être pas la solution globale, mais la plus grande partie de la solution à ce dossier”.

Dans ce cadre, Me Ksentini a rappelé que son institution reste toujours “ouverte à la discussion” autour du dossier des disparitions, signalant dans le même temps que la CNCPPDH est pour “l’élaboration de dispositions complémentaires”. Se basant sur les revendications des familles de disparus, il a en effet cité notamment la réhabilitation des disparus “afin de les distinguer des terroristes”, le statut particulier pour les familles de disparus et “la nécessité” de décréter une journée nationale des disparus.

Au troisième jour de la visite du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l’Homme, Mme Navanethem Pillay, à Alger, la première dans notre pays, et à quelques heures de la réunion entre la représentante onusienne et la CNCPPDH, Farouk Ksentini a reconnu que “la question des disparus est au cœur des discussions”. “Nous n’avons strictement rien à cacher et nous sommes prêts à fournir à notre interlocutrice toutes les informations qu’elle demande”, a-t-il ajouté.

Le président de la Commission nationale consultative des droits de l’Homme a également abordé le cas de certaines familles de disparus, soutenues par des ONG, qui ont rejeté les indemnisations et réclament “la vérité” sur les disparitions, en les qualifiant de “noyau qui refuse la solution préconisée par les autorités étatiques”.

Sans répondre clairement à la question relative à l’existence ou non d’“enquêtes engagées pour déterminer le nombre exact de disparus”, Me Ksentini a signalé que le nombre de dossiers de disparus (6 146 dossiers) recensés au niveau de son institution se rapproche de celui établi par les services de la Gendarmerie nationale, 7 200 dossiers de disparus.

Il s’est néanmoins montré disposé à débattre sur ce sujet avec “ceux qui avancent le chiffre de 18 000 ou de 30 000 disparus”. “J’invite ceux qui contestent les chiffres officiels à produire les dossiers”, a-t-il affirmé sur les ondes de la Radio nationale.

L’invité de la Chaîne III a, en outre, insisté sur certaines “clarifications”, rappelant que pendant les années 1990, “l’Algérie a lutté contre les terroristes et non pas contre les démocrates ou contre la population civile”. “Durant la décennie noire, il y a eu des dépassements. Ces disparitions n’étaient pas voulues ou organisées par l’État ; ce sont

des agents de l'État qui ont eu un comportement illicite", a révélé Farouk Ksentini, en assurant que "l'État joue son rôle" en matière de réparations du préjudice matériel et moral.

Editorial

Jeudi, 20 Septembre 2012 09:50

Question d'intention

Par : Omar Ouali

Le dossier des personnes disparues pendant, ce qui est convenu d'appeler la "décennie noire", vient de connaître un brusque rebondissement. Et cela à la faveur de la visite du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Mme Navanethem Pillay, qui avait annoncé, mardi, la mise en place, prochainement, d'un groupe de travail onusien pour certainement investiguer sur l'affaire. Quand, comment, avec qui ? Elle n'en a rien dit, quand bien même l'annonce en elle-même est suffisamment de taille pour polariser l'intérêt de l'observateur.

Et le vaillant maître Ksentini a beau clamer que le dossier des disparus est "scellé et non négociable", dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'annonce faite par la responsable onusienne, qui plus est devant le ministre des Affaires étrangères, sonne un peu comme quelque chose qui ressemble à une inflexion de la position officielle de l'Algérie par rapport à ce dossier qui constitue une des plaies encore ouverte de cette douloureuse période.

Et le fait que Mme Navanethem Pillay soit reçue successivement par le Premier ministre, le président du Conseil de la nation, puis le président de la République est un signal quant à la volonté des autorités algériennes à coopérer, à dire "ce qui est fait, ce qui n'est pas fait et ce qui ne peut pas être fait", pour reprendre les propos de M. Ksentini à "Liberté". Un groupe de travail onusien, qui mettrait son expertise au service de l'Algérie, pour mettre définitivement à plat cet épineux dossier qui entretient encore de vieilles fractures politiques dans la société et au sein de la classe politique, why not !

Le temps est peut-être suffisamment opportun pour que la vérité soit dite, que la justice soit faite. Juste pour permettre aux familles des disparus, qui ont refusé (et c'est leur droit) de se contenter des indemnités proposées par l'État, d'entamer le travail de deuil. Mais, certainement pas pour un règlement de comptes politiques, avec ce risque de nous ramener à la case départ. En définitive, il ne sert à rien d'avoir une attitude de vierge effarouchée, ni une action jubilatoire à l'égard de ce groupe de travail, si l'intention est saine. Il reste néanmoins vrai que même l'enfer est pavé de bonnes intentions. N

Droits de l'homme : panique chez Farouk Ksentini

La visite du Haut commissaire des Nations-unies aux droits de l'homme, Mme Navi Pillay, en Algérie dans un contexte international tendu, a mis dans tous ses états Me Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) sommé d'ouvrir le dossier des disparus qu'il considère comme "clos".

Pour Farouk Ksentini, le dossier des disparus n'est plus à l'ordre du jour!

A chaque visite en Algérie de représentants d'institutions internationales des droits de l'homme, le pouvoir se cabre, réagit, fait des déclarations à l'emporte-pièce. C'est le cas de Farouk Ksentini, le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) devant le Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Mme Navi Pillay en visite en Algérie. Il n'a pas apprécié que la Haut-commissaire aux droits de l'homme, Mme Navi Pillay, pose trop de questions encombrantes sur le dossier des disparus de la décennie noire et, surtout, qu'elle demande une mission d'enquête d'experts de l'ONU en Algérie sur ce dossier sans plus tarder et sans conditions préalables.

Car, au-delà des indemnités financières que les autorités algériennes utilisent pour tenter de faire taire les disparus sur les vraies questions de la disparition de leurs afin que réparations morales soient faites et que le deuil deviennent possible, l'affaire des disparus dans la décennie noire est éminemment politique et les familles ne lâchent pas prise. Malgré l'interdiction de leur sit-in devant l'Observatoire des droits de l'homme, place Addis-Abéba où certaines continuent tous les mercredis de braver l'interdiction dans un autre endroit proche de l'Observatoire, l'exigence de vérité sur la disparition de leurs ne saurait être mise au placard par les indemnités financières.

C'est ce que ne veut pas entendre Farouk Ksentini, instruit par Abdelaziz Bouteflika. Le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), a repris les propos d'Ahmed Ouyahia, alors chef de gouvernement qui, en février dernier, qui, répondant à la commission rogatoire internationale adressée aux autorités judiciaires algériennes par un juge français, contenant une demande d'autopsie des crânes des sept moines de Tibhirine ainsi que l'audition d'une vingtaine de témoins, a répondu tout de go: "L'Algérie n'a rien à cacher, l'Algérie a des conventions de coopération judiciaire avec la France, et elle a toujours coopéré sur ce dossier (moines de Tibéhirine, ndlr) avec la France"

Farouk Ksentini adopte ainsi la même attitude et tient les mêmes propos qui cachent un sentiment de panique plutôt qu'une disposition à ouvrir le dossier des disparus qu'il considère pourtant comme "clos": "Nous n'avons strictement rien à cacher. Nous sommes prêts à livrer à notre interlocutrice (Mme Pillay) toutes les explications qu'elle demande et tous les éclaircissements qu'elle est susceptible de nous demander, relativement à cette question qui est une question douloureuse", a-t-il déclaré à la chaîne III de la Radio nationale mercredi. N'hésitant pas à attaquer l'attitude des organisations onusiennes d'"erreurs d'appréciations" sur la lutte antiterroriste durant la décennie noire l'ayant confondue à "une guerre contre les populations civiles", Me Farouk Ksenti tente de brouiller les pistes en insinuant l'incompétence, voire l'irresponsabilité des instances onusiennes sur les origines

des disparitions forcées ou volontaires durant la décennie noire et après, niant toute implication de l'Etat algérien dans cette sombre affaire. Mais en quoi cet argument change la donne sur l'exigence de vérité formulée par les parents des disparus? C'est ce que soutient Mme Pillay qui s'attelle à "la promotion de la vérité, la justice, réparation et des garanties de non-répétition".

C'est ce que précisément ne veut pas entendre Me Ksentini, auquel est venu à la rescousse lundi, lors d'une conférence de presse conjointe avec Mme Pillay, le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, affirmant que l'Algérie prenait en charge la question des droits de l'Homme et ne considère pas cela comme un "exercice imposé de l'extérieur, mais un exercice mettant en valeur les efforts à entreprendre".

Pris de court sur les questions relatives aux dispositions juridiques relatives aux disparus, Me Ksentini a indiqué que l'une des revendications des familles de disparus, est "la réhabilitation" mais les propositions concrètes qu'il a formulées pour ce faire ne sont guère à la hauteur des revendications des familles : un statut, une journée nationale, révision de l'indemnisation: "Ces familles ont été indemnisées et ont accepté de tourner la page"

Rappelons que Me Farouk Ksentini a apporté son soutien à Khaled Nezzar, ancien ministre de la Défense, sous le coup de poursuites judiciaires suisses, accusé de "crimes de guerre" durant la décennie noire (1990 - 2000)

N.R

La haut-commissaire onusienne aux droits de l'homme s'en félicite

L'ONU va rouvrir le dossier

Par : Djilali BENYOUB

La haut-commissaire onusienne aux droits de l'Homme s'est félicitée, hier, à l'issue de sa visite à Alger, de l'accord du gouvernement algérien pour la venue d'un groupe de travail de l'ONU pour enquêter sur les disparitions.

Ce qui signifie que le dossier, clos, selon Farouk Ksentini, président de la CNPPDH, et à la faveur de la loi portant Charte pour la paix et la réconciliation nationale, sera rouvert. Navi Pillay a émis le souhait de voir ces experts indépendants venir rapidement en Algérie et que le gouvernement leur facilite la tâche.

Par ailleurs, elle a affirmé, dans une conférence de presse, que l'Algérie a accepté, également, de signer deux protocoles additionnels sur la torture et les disparitions. Elle a suggéré, a-t-elle dit, la visite d'un groupe d'experts indépendants "justice et vérité" pour "aider à régler certains problèmes relatifs à la décennie de violence".

Le gouvernement algérien a montré, selon elle, son intérêt pour la signature du protocole conventionnel sur la torture et le protocole sur la protection des personnes contre les disparitions forcées ou involontaires. Avec ces deux conventions, l'Algérie deviendra, a-t-elle affirmé, un pays pionnier dans la région et jouera un rôle de leadership.

Elle a dressé un tableau assez positif de la situation des droits de l'Homme en Algérie et salué son ouverture pour les organismes et mécanismes internationaux dont sa visite constitue un signe important, mais a relevé des lacunes qu'elle a appelé à rectifier tout en assurant de sa disposition à soutenir et apporter sa coopération technique.

L'Algérie a gagné des points, à ses yeux, à travers ses avancées en matière des droits de l'Homme. Il demeure cependant des zones où il reste encore à faire des efforts. Il s'agit, entre autres, de la liberté d'expression, d'association, de la lutte contre la corruption et la protection des minorités. Elle a évoqué la loi sur les associations qu'elle considère restrictive et a émis le vœu de pouvoir l'étudier et de la comparer aux standards internationaux. Comme elle a relevé des restrictions contre les syndicats et le harcèlement des syndicalistes ainsi que des partis de l'opposition. Elle citera la liberté d'association, de rassemblement, des associations, des défenseurs des droits de l'Homme et des syndicats qui est "une source de préoccupation", notant une détérioration en raison du comportement des forces de sécurité. Surtout ces deux dernières années, a-t-elle insisté.

Elle a cependant reconnu la légitimité des craintes du gouvernement sur les sources de financement et la destination des ressources des associations.

Elle a rejeté, par ailleurs, le prétexte sécuritaire qui motive les interventions intempestives des services de sécurité pour entraver les activités politiques, syndicales et associatives tout en reconnaissant, cependant, que la poursuite de la lutte antiterroriste peut aller de pair avec l'ouverture et la protection des droits de l'Homme.

Cette visite ouvre, selon son optique, une nouvelle page dans la coopération entre le Haut- commissariat aux droits de l'Homme et l'Algérie.

DB.

21-09-2012

Les familles craignent un non-aboutissement

Les familles des disparus ont exprimé leur «crainte» quant au non-aboutissement de leur quête de vérité au sujet des disparus de la décennie noire, en dépit de la visite, la semaine dernière en Algérie, de Mme Navi Pillay, Haut-commissaire aux droits de l'homme au Nations unies. «Les familles des disparus craignent que le dossier des disparus soit loin d'être résolu», ont indiqué SOS Disparus et le Collectif des familles de disparus en Algérie, dans un communiqué de presse transmis hier à notre rédaction.

Les deux associations argumentent leur «crainte» en rappelant que «le Groupe de travail sur les disparitions forcées des Nations unies a déclaré à de nombreuses reprises ne pas recevoir des autorités algériennes les informations requises. Il a également dû refuser l'invitation, de la part des autorités algériennes, à venir en Algérie dans la mesure où les conditions imposées par l'Algérie étaient inacceptables».

Les rédacteurs du communiqué ont également dénoncé le dispositif sécuritaire important déployé au siège de la Commission nationale consultative de la promotion et de la protection des droits de l'homme (CNPPDH) pour «empêcher ces familles de s'entretenir avec la représentante onusienne».

«Au moment où les mères des disparus se sont approchées de la CNPPDH, les autorités ont déployé un nombre impressionnant de policiers, tous en tenue de combat. Après l'envoi des renforts, le nombre de policiers dépassait largement le nombre des familles des disparus sur place.

Sous les yeux du Haut commissaire, Mme Navi Pillay, ces familles, tentant en vain de s'approcher de la grille de la CNPPDH, ont été violemment réprimées par la police». «Les familles ont quand même réussi à échanger, à travers la grille fermée à double tour, quelques mots avec Mme Pillay, s'assurant de son soutien», lit-on dans le communiqué.

Elwatan, 22 septembre 2012, « Un pas en avant », selon SOS disparus

Visite d'un groupe de travail sur les disparitions forcées en Algérie

«Un pas en avant», selon SOS Disparus

le 22.09.12 | 10h00 2 réactions

L'annonce faite par la haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, relative à la prochaine visite d'un groupe de travail sur les disparitions forcées en Algérie, a été bien accueillie par des organisations algériennes qui plaident pour l'examen en profondeur du dossier des disparus.

En visite en Algérie pendant 3 jours, du 17 au 19 septembre, Navi Pillay, haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, a affirmé, lors de son entretien avec le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, qu'un groupe de travail sur les disparitions forcées viendrait en Algérie prochainement. Après des rencontres avec des officiels algériens – les présidents de l'Assemblée populaire nationale et du Sénat, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, et le président de la République, Abdelaziz Bouteflika –, Mme Pillay s'est entretenue avec des acteurs de la société civile. Son entrevue avec le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) avait été précédée d'un passage de ce dernier sur les ondes de la Radio nationale, où Farouk Ksentini a indiqué que «l'Algérie n'avait rien à cacher concernant les disparus et que le dossier est clos».

Contactée hier, Nacéra Dutour, porte-parole de SOS Disparus, estime que «la venue en Algérie d'un groupe de travail sur les disparitions forcées est une victoire. C'est un pas en avant». «La demande des Nations unies a été formulée il y a plus de 10 ans», a-t-elle ajouté. Toutefois, Mme Dutour pense qu'«un rendement sérieux ne peut résulter que de l'indépendance totale du groupe de travail en question».

Selon une source proche du dossier des disparus, la délégation officielle algérienne siégeant à Genève avait demandé, en 2010, au Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme d'«annuler toute demande pour visiter l'Algérie». «Les familles ont été indemnisées et personne ne veut en reparler» étaient les arguments avancés. Cependant, la partie onusienne répondait toujours par la négative et que tant que les proches des disparus demanderont la vérité, l'ONU n'occultera pas le sujet.

De son côté, Nouredine Benissad, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), admet que «la visite en Algérie du groupe de travail sur les disparitions forcées est une bonne chose». Et d'ajouter : «Il faut penser, en premier lieu, à régler le problème en Algérie, avec les forces vives internes.»

Enfin, il est utile de rappeler que la visite de Mme Pillay en Algérie est la première d'un haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme. Mme Pillay, 71 ans, avocate sud-africaine, d'une famille indienne d'origine tamoule, a grandi dans un quartier pauvre de la banlieue de Durban ; elle est connue pour son combat contre l'apartheid.

Bsikri Mehdi

La mémoire en quête d'apaisement

le 22.09.12 | 10h00 Réagissez

Comme un boomerang, la mémoire, aussi loin qu'elle est renvoyée, nous revient chargée de ses questions, ses traumatismes et son insistante soif de vérité. La mémoire ne ment pas, elle est dépouillée de toute forfaiture même si la main de l'homme tente à chaque fois de lui dessiner des voies et issues qu'elle ne saurait emprunter tant elle ne s'accommode pas des fausses vérités et des vrais mensonges. La semaine écoulée a vu l'annonce, à Alger, par la haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, de l'accord donné par les autorités algériennes à la visite d'un groupe de travail sur les disparitions forcées. Une première dans ce dossier épineux qui renferme un pan important et charnière de la très douloureuse décennie noire.

Si ce groupe de travail, composé d'experts indépendants, n'a pas pour mandat de faire des enquêtes sur le terrain, il aura pour mission néanmoins de discuter avec toutes les parties, d'aller dans le détail en interrogeant les autorités et les familles sur le sort des disparus. En attendant de voir la justice algérienne prendre réellement en charge ce dossier ou le rapporteur spécial sur les disparitions forcées autorisé à venir lui aussi en Algérie, ce groupe de travail libèrera au moins la parole qui a été confisquée aux familles de disparus des années durant. Ces mères algériennes, comme leurs semblables au Chili ou en Argentine jadis, ont refusé d'oublier leur chair sur l'autel de la compromission ou au nom d'une réconciliation qui ne garantit pas justice et vérité. Qui a bien pu croire que par le truchement d'une loi ou d'une charte, même adoptée par référendum, on puisse enlever le souvenir d'un fils, d'un frère ou d'un père disparus ?

Certains aiment à s'égosiller que le Printemps arabe est passé sans faire de bruit en Algérie. Il se trouve que le vent de ce « printemps » a bel et bien soufflé de ce côté-ci des frontières pour mettre à l'épreuve un pouvoir qui s'émeut des injonctions et remarques venant de l'étranger et qui obstrue son écoute aux appels venant de son peuple. Elle est bien loin, aujourd'hui, la phrase prononcée par le président de la République en réponse à une mère de disparu qui l'interrogeait sur son fils : « Les disparus ne sont pas dans ma poche », avait-il rétorqué avec mépris. L'interdiction faite par la charte portant paix et réconciliation nationale d'évoquer ce qui fut la guerre sans nom des années 1990, d'amnistier les terroristes et d'éteindre toute poursuite contre les services de sécurité n'a plus force de loi devant l'appel de la justice. Ce n'est donc sûrement pas de gaîté de cœur que les autorités algériennes acceptent de recevoir ledit groupe de travail et promettent même de ratifier la Convention internationale contre les disparitions forcées.

Un général algérien se trouve poursuivi par le tribunal helvétique, qui menace de convoquer d'autres responsables de l'Etat sur ce qui s'est passé durant la décennie noire ; des condamnations sont prononcées par le comité des droits de l'homme de l'ONU contre l'Algérie dans cinq affaires de disparitions forcées et la justice française continue d'enquêter sur l'assassinat des moines de Tibhirine, pour ne citer que ces trois aspects d'une mise en branle de la justice internationale qui confirme l'irresponsabilité et la fragilité de la politique d'impunité devant le retour des spectres du passé. La justice algérienne se serait sortie grandie si elle avait elle-même porté l'action de guérir les traumatismes du passé au lieu de se complaire dans la glorification de l'amnésie et de l'impunité. Si la loi est amnésique, la mémoire collective ne peut l'être et ne cessera de hanter le présent tant qu'elle ne sera pas apaisée.

Nadjia Bouaricha

Algérie Les charniers hantés de Relizane

23 septembre 2012 à 19:06

GRAND ANGLE En 2004, deux Algériens résidant à Nîmes étaient mis en examen pour crimes contre l'humanité perpétrés à la tête d'une milice anti-islamiste algérienne dans les années 90. Après huit ans d'enquête dans les deux pays, la justice devrait se prononcer sur leur renvoi aux assises.

Par FABRICE TASSEL

C'est une autre mémoire de l'Algérie, encore plus secrète et opaque que celle de l'indépendance, dont le cinquantenaire est célébré cette année. Un bout d'histoire plus récente pourtant, hantée par les fantômes des Groupes de légitime défense (GLD). Milices de civils armés par le pouvoir algérien dès 1994, les GLD eurent pour mission de lutter contre les militants islamistes qui semaient la terreur après l'annulation, par l'armée, des élections nationales qu'ils étaient en passe de gagner en décembre 1991. Pourtant, depuis lors, certains de ces groupes ont été baptisés «escadrons de la mort», appellation qui évoque leur dérive meurtrière envers la population civile.

A Nîmes, deux hommes connaissent parfaitement cette face sombre de l'histoire algérienne : Abdelkader Mohamed et Hocine Mohamed, établis en France depuis la fin des années 90, agents de sécurité à Nîmes. Les deux frères sont mis en examen par la justice française pour actes de «torture», «barbarie» et «crimes contre l'humanité», cela depuis 2004. Ils sont soupçonnés d'avoir commis ces actes alors qu'ils dirigeaient le GLD de Relizane, une ville à quatre heures de route au sud-ouest d'Alger. Huit ans d'une enquête difficile qui piétine tellement qu'elle a usé trois juges d'instruction et brisé les espoirs de la dizaine de victimes qui ont osé déposer plainte. Elle a été initiée grâce au courage d'un responsable local de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Mohamed Smaïn.

C'est lui qui, en janvier 1998, a découvert des charniers dans les environs de Relizane et lancé l'affaire en Algérie - où elle a été rapidement étouffée -, puis en France, où sa plainte est portée par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et ses avocats parisiens Patrick Baudoin et Clémence Bectarte. Il y a un an, l'avant-dernier juge d'instruction a signifié la fin de son enquête, n'attendant plus que les réquisitions du parquet pour décider ou non, du renvoi d'Abdelkader et Hocine Mohamed devant une cour d'assises. Mais rien ne s'est passé.

Depuis, le juge est parti et son successeur s'est à peine plongé dans le dossier. Une demande officieuse de réquisitions aux fins de non-lieu a même été répercutée jusqu'au parquet de Nîmes. Cependant, selon nos informations, un projet de réquisitions demandant un renvoi du dossier devant les assises aurait été bouclé fin août. La position finale du parquet général devrait être connue sous un mois. «On connaît les difficultés d'une enquête à l'étranger, réagit Me Baudoin. Malgré tout, l'instruction a été longue et le délai pris par le parquet est excessif. J'attends de la justice française qu'elle accélère la fin de l'instruction et prenne ses responsabilités devant les assises en toute indépendance, malgré l'omniprésence du poids politique dans tout ce qui touche l'Algérie. Cette affaire est exemplaire de l'impunité des bourreaux et du rôle de la justice, seul moyen pour les victimes d'obtenir réparation.»

«Le shérif» des milices

Le dossier est sensible car il est susceptible de mettre en lumière une part de responsabilité de l'Etat algérien dans la «décennie noire». Cette période de terreur - qui s'est ouverte après l'arrêt du processus électoral et la dissolution du Front islamique du salut (FIS) - a fait entre 60 000 et 150 000 morts, selon les sources, un bilan largement attribué à la violence islamiste. Mais l'affaire des «charniers de Relizane», comme on l'appelle en Algérie, montre que l'Etat a fermé les yeux sur les exactions de certaines milices populaires pourtant supposées protéger la population contre les islamistes qui, là comme ailleurs dans le pays, ont commis des massacres.

Après cette découverte, l'Etat algérien s'est même montré cynique. Dès février 1998, de hâtives investigations sont lancées, une douzaine de membres du GLD de Relizane sont arrêtés, pour être relâchés deux mois plus tard. Depuis, le dossier est au point mort côté algérien. Reste l'enquête française sur les frères Mohamed, la seule à ce jour qui vise un GLD. Malgré l'impossibilité pour les juges et policiers français d'enquêter en Algérie - la commission rogatoire internationale n'ayant pas été exécutée par l'Algérie -, la précision et la concordance des récits présentés ont fondé les mises en examen des deux hommes, en dépit de leurs dénégations constantes devant les juges nîmois et le soupçon de «subornation de témoins» qu'évoque leur avocat, Jacques Vergès.

Les frères Mohamed ont régné sur la wilaya (le département) de Relizane entre 1994 et 1997, au plus fort de «l a décennie noire». A la tête d'un groupe d'environ 450 civils, dont une soixantaine réputés violents, ils seraient responsables, selon la plainte de la FIDH, de plus de 200 exécutions sommaires et disparitions dans les 32 communes de cette wilaya. Des crimes le plus souvent de nature crapuleuse, commis sous couvert de lutte anti-islamiste.

C'est dans les montagnes entourant Relizane que Mohamed Smaïn a découvert des charniers, au terme d'une recherche obstinée. Grâce à des détails repérés sur des corps (la couleur d'un vêtement, la présence d'un briquet), le militant de la LDH algérienne a réussi à mettre des noms sur des visages éteints et à convaincre leurs familles de se lancer dans le combat judiciaire. Ainsi, Mohamed Smaïn a-t-il reconnu le corps d'Abed Saidane et recueilli le témoignage de son fils, Ahmed. «Le 9 septembre 1996 à 9 heures, alors que mon père était assis devant notre boutique, raconte Ahmed Saidane, la R25 de la commune de Relizane avec, à son bord, Hocine Mohamed, s'est arrêtée devant le siège de la mairie où ses occupants ont été rejoints par Abdelkader Mohamed. Quelques minutes après, un fourgon de couleur blanche immatriculée sous le numéro 1873 SX 42 s'est immobilisé devant le magasin, et deux individus en civil et armés en sont descendus par la porte latérale et se sont adressés à mon père. Après un bref moment, ils l'ont poussé dans le véhicule qui a démarré en trombe pour prendre la direction de Relizane.» Nul n'a jamais revu Abed Saidane.

La FIDH a recueilli des dizaines de témoignages de ce type. Leurs récits dépeignent des habitants se cachant derrière leurs fenêtres closes dès le coucher du soleil, terrifiés à la vue de groupes d'hommes encagoulés patrouillant dans les rues. Régulièrement, ils retrouvaient au petit matin sur les bords des routes les corps d'hommes enlevés chez eux en pleine nuit. Au fil des mois, l'emprise du GDL des frères Mohamed a été telle que ses membres menaient leurs opérations à visage découvert. C'était là la preuve de leur sentiment d'impunité. C'est aussi ce qui a permis aux familles des victimes de les désigner nommément auprès de Mohamed Smaïn et de la justice française.

Fait plus embarrassant pour les autorités algériennes, les frères Mohamed étaient eux-mêmes les affidés d'un dénommé Mohamed Fergane, président de la délégation exécutive communale de Relizane, surnommé «le shérif» et coordinateur de l'ensemble des milices de la région. Vivant toujours en Algérie, il n'a pas été mis en examen alors que de nombreux témoignages l'ont désigné présent sur les lieux des exécutions et des enlèvements, aux côtés des frères Mohamed.

Engagés dès 1994 dans le GDL de Relizane, ces derniers ont basculé dans la terreur après l'assassinat d'un de leurs frères par des islamistes. Dans la nuit du 17 au 18 avril 1995, ils se sont aveuglément acharnés sur la population de Jdiouia, village où vivait le frère défunt, tuant une dizaine de personnes. Ils ont ensuite eu une emprise croissante sur Relizane. En 1997, Abdelkader a été nommé directeur technique d'une entreprise communale, Electromena, dont de nombreux témoins ont dit qu'il s'agissait d'un centre de torture d'où nul ne ressortait vivant. Les frères ont aussi fait construire par des ouvriers communaux une cafétéria et une villa dans des parcs de Relizane.

Coups de feu et hurlements

L'affaire des frères Mohamed appelle à questionner le rôle joué dans la guerre civile par certains GLD. C'est à Blida que, le 23 mars 1994, le colonel Selim Saadi formalisa pour la première fois la création de ces milices au sujet desquelles l'historien Benjamin Stora a écrit : «Depuis 1996, la violence a changé de nature. Ce changement est directement lié à la levée en masse des milices paysannes, dans un système d'autodéfense contre les maquis islamistes. On a alors assisté à une privatisation de la guerre.» Une partie de la dérive des GLD s'explique par le ralliement de repris de justice qui avaient bénéficié de l'ordonnance de la rahma, une amnistie promulguée en 1995. Ainsi, à côté d'un réseau de comités d'autodéfense, s'est mise en place une milice plus sophistiquée, mieux armée, peuplée d'hommes sans foi ni loi. Leurs chefs ont pris la tête des exécutifs communaux (les DEC, comme Mohamed Fergane à Relizane) qui ont supplanté les maires des villages. La déliquescence de l'appareil d'Etat et le choix politique de les laisser faire le «sale boulot» contre les islamistes ont achevé de leur laisser le champ libre. De nombreux témoins, y compris à Relizane, ont raconté que des massacres avaient eu lieu dans des villages situés à quelques centaines de mètres de casernes de l'armée : impossible de ne pas entendre les coups de feu et les hurlements. Les soldats restaient pourtant cantonnés dans leurs bâtiments.

Malgré l'immobilisme de la justice algérienne, des associations de familles de disparus ont vu le jour. En 2000, Me Baudoin a sillonné une partie du pays pour les rencontrer ainsi que les autorités. Son journal de bord donne une idée du «travail» effectué par les «escadrons de la mort». Il rapporte l'histoire d'une femme, Wahiba Radaoui : «Il y avait un ratissage à Relizane. Ils sont venus enlever le marichez lui. Il n'a pas été retrouvé» ; d'une autre, FatmaTadjen : «Alors que son fils dormait, six personnes sont entrées dans le domicile à une heure du matin. Ils ont frappé la femme. Le lendemain, le fils a été trouvé mort, avec quatre autres victimes.» Ces mères ont raconté ces crimes à l'avocat français, mais elles ont eu parfois trop peur pour demander justice. Et pour cause: Mohamed Smaïn, à l'origine de l'enquête, a été condamné en juin pour dénonciation de «crime imaginaire», suite à une plainte déposée par «le shérif» Mohamed Fergane. Il a été brièvement arrêté la veille de son départ pour la France, où il devait tenir une conférence de presse sur l'affaire des frères Mohamed.

Le Soir d'Algérie, 24 septembre 2012, La haute-commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme dénonce la nouvelle loi algérienne sur les associations

La haute-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme dénonce la nouvelle loi algérienne sur les associations

Lors de sa visite en Algérie, malgré les contraintes protocolaires et les limites qui lui ont été imposées, la haute-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme a pu dire son mot sur un certain nombre de sujets qui fâchent le gouvernement algérien, notamment sur la nouvelle loi scélérate de janvier 2012 sur les associations (un énorme recul par rapport à la loi de 1990).

Lors d'une conférence de presse tenue à Alger le 19 septembre, elle a déclaré : «Les droits à la liberté d'association et la liberté de réunion [...] sont une source d'inquiétude», en citant «la répression apparente» exercée par les services de sécurité et la loi «très critiquée » sur les associations. Concernant ces dernières, elle a ajouté : «J'ai été très préoccupée en apprenant qu'elles sont confrontées à des contraintes juridiques et administratives en Algérie», et que les activistes sont «fréquemment harcelés, intimidés et arrêtés arbitrairement par les forces de sécurité et ne bénéficient pas d'une protection suffisante contre ces pratiques abusives par le cadre juridique en vigueur». Elle est allée jusqu'à suggérer au gouvernement algérien «de réviser les lois gérant les organisations de la société civile et d'instruire les forces de sécurité pour respecter les lois internationales qui garantissent les droits à la liberté d'association». Pour elle, cette situation «agit dans une certaine mesure comme un frein sur les efforts de réforme entrepris par le gouvernement ». Même si le pouvoir en Algérie restera sourd par rapport au constat fait par les Nations unies, les déclarations de la haute-commissaire aux droits de l'homme auront au moins eu le mérite de confirmer la justesse du combat des militants associatifs pour plus de libertés et de démocratie.

D. H.

L'Expression, 25 septembre 2012, « La vérité finit toujours par triomphe »

FERHATI HACÈNE, MEMBRE FONDATEUR DE SOS-DISPARUS, À L'EXPRESSION

«La vérité finit toujours par triompher»

Par Kamel LAKHDAR-CHAOUICHE - Mardi 25 Septembre 2012

L'Expression: Un groupe de travail sur les disparitions forcées est attendu prochainement en Algérie. Ne pensez-vous pas que déterrer cette question en ce moment précis va soulever des interrogations?

Ferhati Hacène: un adage dit que «quelle que soit la vitesse d'un mensonge, un jour la vérité le rattrapera». Cela sous-entend, donc, que la visite du groupe onusien de travail sur les disparitions forcées, attendu prochainement en Algérie, vient rappeler que la nature a horreur du vide. Car, les autorités algériennes auraient pu, ou peuvent encore, régler cette question sans que d'autres parties externes ne s'en mêlent. Pourtant, nous avons tout le temps sollicité nos hauts responsables pour qu'ils nous fournissent des informations et nous faire connaître la vérité sur le sort de nos enfants. Aucune oreille attentive ne nous a été prêtée, et ce en dépit des actions et appels adressés aux pouvoirs publics. Donc, la visite du groupe onusien vient d'abord combler le vide laissé volontairement et manifestement par les autorités quant à la question des disparus. Mais, cette visite vient rappeler brutalement que nul n'échappe à la justice et que la vérité finit toujours par éclater un jour. Cela, d'une part, et, de l'autre, il faut noter que nul ne peut fuir la justice. On peut tourner la page pour un temps mais pas tout le temps. Donc, l'exigence de vérité et justice à propos des disparus est l'un des piliers pour que la réconciliation nationale soit juste et que l'on puisse tourner l'une des pages douloureuses de l'histoire du peuple algérien. Et puis, il est impossible de tourner cette page où sont inscrits des centaines de milliers de morts, disparus, torturés, seulement par décision politique unilatérale qui méprise le droit et se moque de la vérité et de la justice.

Ne pensez-vous pas que la question des disparus peut être exploitée à des fins inavouées par d'autres parties?

La visite du groupe de travail onusien et les interrogations suscitées demeurent de pures spéculations infondées. Car, d'abord si ce groupe vient, c'est suite à l'accord donné par les autorités. Et je pense que l'Algérie a posé des conditions de travail à ce groupe. Des conditions qui seront suivies et respectées. Aussi, il s'agit d'un groupe indépendant qui n'oeuvre pas sous l'ordre d'une quelconque organisation aux intérêts douteux. Et puis, les autorités peuvent régler la question des disparus, à condition qu'elles nous disent la vérité sur nos enfants, morts ou vivants, pour pouvoir faire notre deuil. Nous, nous n'allons pas polémiquer. Nous avons affiché et crié haut et fort notre douleur et nos revendications. Cela est connu de tout le monde. Nous n'avons rien à cacher et nous allons emprunter toutes les pistes susceptibles de nous apporter des réponses aux questions soulevées par les familles de disparus. Nous refusons de faire marche arrière ou plier. Il s'agit après tout d'un devoir national qui doit impliquer toutes les forces vives du pays pour mettre un terme à cette triste page de notre histoire. Ce n'est pas par esprit de vengeance ou de chantage que nous revendiquons la vérité et la justice, c'est uniquement par devoir, mais c'est aussi un droit. Nous refusons que notre cause soit instrumentalisée.

VISITE EN ALGÉRIE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISPARITIONS FORCÉES

L'Algérie n'est plus sur la défensive

Par Ahmed MESBAH - Mardi 25 Septembre 2012 - Lu 357 fois



Il n'y a rien à cacher, semblent vouloir dire les autorités du pays

Le gouvernement s'est départi de son attitude qui consiste à monter sur ses grands chevaux dès que la question des droits de l'homme est évoquée par des parties étrangères.

La chose a longtemps été considérée comme un cheval de Troie pour s'ingérer dans les affaires intérieures du pays. Mais le ton a changé depuis peu comme en témoigne la facilité avec laquelle la visite prochaine à Alger d'un groupe de travail pour évoquer la question des personnes disparues a été acceptée. Cela a d'ailleurs été un motif de satisfaction pour Mme Navanethem Pillay, la Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme qui a abordé la question avec des responsables au sommet de l'Etat.

Les investigations du groupe porteront sur la question des personnes disparues durant la décennie sanglante qu'avait connue le pays dans les années 1990. Les associations ayant milité depuis des années pour une transparence totale sur ce dossier ont été promptes à réagir à cette déclaration considérée comme une avancée. C'est vrai que l'atteinte à la souveraineté nationale a souvent été mise en avant pour rejeter l'implication de tout étranger dans la recherche de la vérité sur le dossier.

Les offensives répétées d'Amnesty International et d'autres organisations ont vite fait d'irriter les autorités algériennes qui se ferment complètement à la communication sur le dossier, hormis les déclarations de la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'homme (Cnppdh) présidée par Me Farouk Ksentini.

D'ailleurs, le fait qu'Alger change de fusil d'épaule peut être vue comme un moyen de recherche d'une meilleure communication. La tempête soulevée par l'affaire du général Khaled Nezzar en Suisse et le traitement médiatique qui lui a été réservé ont sûrement contribué à pousser l'Etat à lâcher du lest sur ce point lié aux disparitions forcées inscrit dans les tablettes des organisations voire des Etats.

L'Algérie peut alors récolter les dividendes du traitement nouveau réservé au dossier car c'est un pas d'ouverture sur la normalité. Ailleurs dans le monde, il n'est pas rare de voir des pays comme la France et les Etats-Unis condamnés par des organisations officielles ou des associations en brandissant des cartons rouges pour non-respect des droits de l'homme sans jamais que cela ne se transforme en crise d'hystérie.

Le cas d'expulsion des Roms de France est éloquent à cet égard tout comme celui de la peine de mort aux Etats-Unis. A chaque fois, les Etats informent qu'elles oeuvrent à réserver un meilleur traitement aux questions évoquées ou qu'elles adopteront un traitement judiciaire nouveau mais ne crient pas à l'ingérence étrangère.

Le message adressé par l'Algérie au reste du monde est donc clair. Si elle donne son accord à des investigations c'est qu'il n'y a rien à cacher, semblent vouloir dire les autorités du pays. Il est même ajouté que des cas de

disparitions sont déjà élucidés et que d'autres font l'objet de recherches avec le secours des nouvelles méthodes comme les analyses ADN. La science pourrait ainsi jeter plus de lumière sur le dossier pour une plus grande transparence.

C'est exactement ce que réclament les familles des disparus ainsi que les associations internationales. Ainsi, le gouvernement a toutes les chances de desserrer autour de lui l'étouffement imposé à l'intérieur du pays et dans les enceintes internationales. La politique suivie par le pays commence déjà à porter ses fruits.

L'Algérie a incontestablement fait d'énormes progrès dans ses efforts visant à promouvoir les droits de l'homme, à travers notamment des mécanismes qui ont été mis en place à cet effet durant la dernière décennie, a affirmé Mme Navanethem Pillay lors de son déplacement dans la capitale. C'est mieux qu'une condamnation au comité des droits de l'homme de l'ONU comme ont tenté de l'imposer des associations. Cela donne une image plutôt favorable sur l'Algérie au niveau mondial.

Le contexte choisi par le pays n'est pas banal. Il a fallu attendre que la situation sécuritaire atteigne un niveau d'amélioration sans pareille pour que le débat sur les droits de l'homme soit dépassionné. Auparavant, chaque intervention sur le dossier des disparus renfermait implicitement ou explicitement des commentaires sur la politique sécuritaire du pays, voire sur la politique tout court.

L'Expression, 25 septembre 2012, «La visite du groupe de travail sur les disparitions forcées n'est pas un danger»

BOUDJEMAË GHECHIR, PRÉSIDENT DE LA LADDH, À L'EXPRESSION «La visite du groupe de travail sur les disparitions forcées n'est pas un danger»

Par Kamel LAKHDAR-CHAOUICHE - Mardi 25 Septembre 2012 -

L'Expression: Un groupe de travail sur les disparitions forcées est attendu prochainement en Algérie. Cela ne constitue-t-il pas une manoeuvre de chantage contre l'Algérie, menée de l'extérieur?

Boudjemaâ Ghechir: Je ne pense pas qu'il s'agit d'une manoeuvre de chantage dont les desseins sont inavoués. Ce groupe sera en Algérie suite à l'accord des hautes autorités algériennes. Donc, il n'y a rien de douteux dans cette visite, de plus, cette visite ne peut en aucun cas nuire à l'Algérie. Et, il faut dire également que l'accord donné par l'Algérie au groupe de travail onusien sur les disparitions forcées exprime bel et bien l'ouverture voulue et manifestement affichée par l'Algérie quant à sa volonté d'en finir avec cette question relative aux disparitions intervenues durant la tragédie nationale, que des mauvaises langues tentent d'instrumentaliser.

En tant que président de la Ligue algérienne des droits de l'homme, qu'en est-il de votre lecture du dossier des disparus, qualifié de clos par Me Farouk Ksentini?

Personne n'a le droit ou peut disposer du droit de se prononcer sur la question des disparus et avancer un constat ou des conclusions définitives sans que les autorités ne mettent la lumière sur les différentes questions soulevées par les familles de disparus. Les discours de compassion et de solidarité à leur égard n'ont pas été suivis de mesures concrètes suffisantes. Les victimes du terrorisme n'ont pas été véritablement prises en charge. Il faut dire que l'exigence de vérité et justice doit concerner l'ensemble des victimes de la décennie noire. Les auteurs doivent faire l'objet de poursuites par la justice algérienne. Car, il s'agit d'un dossier qui continuera à rebondir si l'Etat ne met pas la lumière, toute la lumière, sur tout ce qui s'est passé durant la décennie noire. Aussi, il faut rejeter la situation confuse où tout le monde est coupable et tout le monde est innocent. Il faut identifier les assassins et les criminels pour les traduire devant la justice. En conclusion, il est à signaler que le terrorisme est vaincu ou presque, néanmoins l'Etat est appelé non seulement à gérer les séquelles dramatiques de cette tragédie, mais aussi engager des poursuites judiciaires contre tous les auteurs des crimes afin de mettre la lumière sur ce dossier pour qu'il ne soit pas exploité à des fins inavouées aussi bien sur le plan interne qu'externe.

Certaines voix officieuses et officielles soutiennent que les familles des disparus ont été indemnisées et ont accepté les mesures prises à leur égard par les autorités. Qu'en est-il?

La réparation est un droit inscrit dans les règles du droit international depuis le début du XXe siècle. Les conventions internationales de protection des droits de l'homme et la jurisprudence des organes de surveillances de leur mise en oeuvre, définissent l'obligation de réparation comme faisant partie de l'obligation de respecter et de garantir le respect des droits de l'homme.

La réparation est un impératif de justice. Son but est de promouvoir la justice en remédiant aux violations. Donc, l'Etat est condamné à reconnaître juridiquement le statut de victime à toute personne ayant justifié cette qualité et ne plus considérer le problème de victime comme une question marginale, source de complications, mais comme sujet de droit. S'agissant maintenant des indemnisations, il faut savoir que plusieurs familles refusent d'être indemnisées sans qu'elles sachent au préalable le sort de leurs enfants ou de leurs proches. Elles demandent d'abord de connaître la vérité. Il y a des cas de disparition forcée avec preuves. Des décharges des éléments des services de sécurité témoignant de cette réalité existent. D'autant plus, même Khaled Nezzar, ex-ministre de la Défense nationale, actif durant la décennie noire, a reconnu qu'il y a quelque 8 000 disparus enregistrés durant cette période. C'est cela qui nous a conduits en tant que ligue des droits de l'homme à demander aux familles des disparus d'accepter les indemnisations tout en continuant en même temps leur combat pour connaître la vérité sur leurs enfants ou proches portés disparus.

Elwatan, 26 septembre 2012, Le tribunal de Bab El Oued se déclare incompétent

Affaire des militants des droits de l'homme

Le tribunal de Bab El Oued se déclare incompétent

le 26.09.12 | 10h00 Réagissez

La localité de Baïnem, dans la wilaya d'Alger, a connu, hier, une journée mouvementée.

La mobilisation des défenseurs des droits de l'homme venus se solidariser avec les quatre militants poursuivis en justice pour «attroupement non armé», dont le procès a été ouvert hier au tribunal de Bab El Oued, a fait sortir cette localité de sa routine quotidienne. En effet, environ une centaine de personnes, dont des syndicalistes, des militants des droits de l'homme et de simples citoyens, ont improvisé une marche vers ledit tribunal avant d'organiser un rassemblement de soutien aux quatre jeunes qui comparaissaient devant le juge. Il s'agit du président du bureau de Laghouat de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Yacine Zaïd, du porte-parole du Mouvement des jeunes indépendants pour le changement (MJIC), Abdou Bendjoudi, du syndicaliste du Snapap, Lakhdar Bouzini, et du membre du Réseau pour la défense des libertés (RDL), Othmane Aouameur. Ouvert vers 14h, leur procès n'a duré qu'une vingtaine de minutes.

La magistrate chargée de traiter le dossier a décidé de renvoyer l'affaire au parquet, pour la reprogrammer à une nouvelle date, estimant qu'«elle relève de la correctionnelle». «La section de la simple police du tribunal de Bab El Oued s'est déclarée incompétente pour statuer sur l'affaire», précise la juge. Les avocats des quatre militants, qui se sont constitués à titre volontaire, prennent acte de la décision de la juge. Pour Noureddine Benissad, président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, «l'affaire sera classée et les poursuites seront arrêtées». «L'affaire est renvoyée au parquet, certes, mais si la justice veut envenimer la situation, c'est aux autorités de prendre leurs responsabilités», affirme Amine Sidhoum, avocat représentant le Réseau des avocats pour la défense des droits de l'homme (RADDH).

Pour Salah Dabouz, président du bureau de la LADDH d'Alger, «ce procès vise à faire peur à la jeunesse algérienne». «On veut dissuader la jeunesse pour qu'elle ne demande pas ses droits. Les quatre militants que nous défendons aujourd'hui (hier, ndlr) n'ont pas peur du pouvoir, mais le simple citoyen, lui, si», ajoute-t-il.

Mehdi Bsikri

TSA, 28 septembre 2012, Les familles des victimes restent sceptiques et réclament une Commission de vérité

Prochaine visite d'un groupe de travail onusien sur les disparitions forcées

Les familles des victimes restent sceptiques et réclament une Commission de vérité

Hadjer Guenanfa

Les familles de disparus restent sceptiques sur la volonté du gouvernement quant à une éventuelle réouverture du dossier des disparitions forcées des années 1990 même si elles affichent leur satisfaction concernant l'invitation d'un groupe onusien pour travailler sur la question. Dans un communiqué rendu public le vendredi 28 septembre, le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) indiquent que « les familles de disparus accueillent cette invitation avec satisfaction, mais la considèrent insuffisante et craignent qu'elle n'entre dans une campagne médiatique menée par certains organes du régime ». Le CFDA continue en outre à revendiquer une Commission de vérité composée « de juristes et personnalités nationales indépendantes et intègres ».

L'invitation officielle adressée au groupe onusien de travail sur les disparitions forcées a été annoncée par le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Navanethem Pillay, lors de sa visite, effectuée en Algérie il y a quelques jours. Cette invitation est perçue par les familles de victimes comme le résultat de la lutte qu'elles ont menée pendant des années en Algérie et à l'étranger. Elles demandent que le groupe de travail onusien « puisse mener sa mission en toute liberté et sans condition ».

Rassemblement à l'occasion du 7e anniversaire de la Charte pour la réconciliation nationale

Les familles des disparus tiendront, samedi 29 septembre, un rassemblement à Alger à l'occasion du 7e anniversaire de la promulgation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Un texte « qui a privé toutes les victimes de leur droit à la justice et la vérité », rappelle le Collectif des familles de disparus en Algérie.

28/09/2012 à 17:37

TSA, 29 septembre 2012, Farouk Ksentini à TSA : "les positions sur les chefs de l'ex-FIS peuvent être révisées s'ils reviennent à de meilleurs sentiments"

Il estime que le dossier des disparus est clos

Farouk Ksentini à TSA : "les positions sur les chefs de l'ex-FIS peuvent être révisées s'ils reviennent à de meilleurs sentiments"

Propos recueillis par Achira Mammeri

Cette année marque le septième anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Quel bilan faites-vous de l'application de ce projet politique ?

Le bilan est extrêmement positif parce que les objectifs du projet ont été atteints dans des proportions, à mon avis, qui égalent ou qui excèdent les 95 %. Et puis finalement, il faut se rendre à l'évidence : grâce à la réconciliation nationale, nous avons vécu le retour de la paix et de la sécurité. Un événement extrêmement important qui, faut-il rappeler, a été initié et conduit par le président de la République lui-même.

Je ne peux donc, que me réjouir de cet anniversaire. Cela étant, il reste peut-être des dispositions complémentaires à prendre. Cela relève de l'initiative du président de la République comme le prévoit la Charte elle-même. Nous attendons peut-être les dispositions complémentaires du président de façon à ce que personne ne reste au bord du chemin. C'est toute la philosophie de la Charte.

Vous avez parlé de dispositions complémentaires. Votre Commission a-t-elle des propositions en ce sens ?

Ce sont des dispositions d'ordre matériel dans la mesure où il y a des catégories qui n'ont pas été concernées directement par la Charte. Je pense aux citoyens qui ont subi des dommages matériels dans leurs biens – maison, terrains agricoles, etc. – suite à des actes terroristes. Il y a aussi les déportés du Sud (1992-1995), libérés sans jugement. Ces personnes ont subi un préjudice qu'il faut réparer, même symboliquement.

Je citerai aussi les enfants nés dans les maquis : on n'a pas encore mis en place les textes nécessaires pour assurer leur filiation et légitimer leur état civil. Toutes ces dispositions ne sont peut-être pas prioritaires mais elles sont nécessaires.

La question des disparus reste au cœur d'une polémique. Quel avis portez-vous sur le traitement réservé par l'État à ce dossier ?

Si l'on s'en tient à la Charte, la question des disparus est un dossier clos pour l'État algérien. Parce que cette catégorie a été intégrée à celle des victimes de la tragédie nationale. Elle a été indemnisée à ce titre là. La loi est formelle : n'oublions pas que la Charte pour la réconciliation a été plébiscitée à plus de 90 % lors d'un référendum.

Maintenant l'État est souverain, s'il veut prendre d'autres dispositions qui lui semblent nécessaires à l'égard des disparus sur le plan humain, je n'y vois aucun inconvénient. Moi, en tant que juriste, je suis obligé de m'en tenir à la loi. Si l'État ne veut pas prendre d'autres dispositions, il y a la loi. Il faut l'observer et la respecter.

Le 25 septembre, le Premier ministre a appelé les terroristes à déposer les armes. Quel est, selon vous l'intérêt de cet énième appel ?

Le terrorisme, il faut le démoraliser et le démobiliser par des appels de ce genre. C'est de bonne guerre. Moi, personnellement, cela ne m'a pas étonné du tout. M. Sellal était dans son rôle

Le retour des dirigeants de l'ex-Fis à la politique est-il une éventualité à envisager, selon vous ?

La vie est faite ainsi. Les choses peuvent changer au fur et à mesure que le temps passe. Je pense que les points de vue peuvent être modifiés. Tout peut faire l'objet de révision. Moi, personnellement, je pense que le texte de la Charte ne visait que les chefs de l'ex-FIS. Il ne visait pas les troupes, c'est à dire les adhérents du parti. Il ne faut jamais oublier que c'était un parti légal. On ne peut pas reprocher à quelqu'un d'avoir adhéré à un parti légal.

En ce qui concerne les chefs de l'ex-FIS, la question est tout autre. Je pense que les positions peuvent être révisées si eux-mêmes révisent leurs positions et reviennent à de meilleurs sentiments. Vous savez, il faut toujours placer les intérêts supérieurs de la nation au dessus de tout.

Algérie1, 29 septembre 2012, Ksentini évoque la possibilité d'une amnistie générale par référendum

Ksentini évoque la possibilité d'une amnistie générale par référendum

Par Abbès Zineb | 29/09/2012 | 20:02

Maître Farouk Ksentini a jeté samedi un pavé dans la mare en laissant entendre que le président Abdelaziz Bouteflika pourrait être amené à approfondir la politique de réconciliation nationale à travers la proclamation de l'amnistie générale. Celle-ci, une prérogative du président de la République passerait néanmoins par un référendum, ajoute le président de la commission consultative de protection des droits de l'homme.

Cette déclaration de maître Ksentini faite sur les ondes de la radio intervient à l'occasion du septième anniversaire de la proclamation de «la charte pour la paix et la réconciliation nationale», adoptée par référendum le 29 septembre 2006.

Maître Ksentini fonde la perspective de l'amnistie générale sur la déclaration du premier ministre, lors de la présentation de son programme devant les députés.

En effet, Abdelmalek Sellal avait laissé entendre que le président pouvait être amené à prendre des initiatives politiques, dans le sens d'un approfondissement de la politique de réconciliation nationale, mais sans donner plus de détails. En revanche, il avait clairement souligné, dans la même déclaration que la lutte contre le terrorisme se poursuivra avec fermeté et détermination.

Dès lors, il convient de se demander si le patron de la Commission des droits de l'homme a fait une interprétation des propos de Sellal ou bien a-t-il agi en éclaircur d'une démarche à venir. Un rôle qu'il a déjà assumé par le passé.

Pour rappel, l'amnistie générale, qui est une revendication des partis islamistes, partage profondément la classe politique et la société algérienne dont les plaies sont encore ouvertes pour accepter cette amnistie générale qui suppose d'absoudre les terroristes et leurs maîtres à penser politiques, de leurs crimes.

L'une des dispositions phares de la charte pour la paix et la réconciliation nationale règle le sort des ex-membres fondateurs du FIS qui restent interdits d'exercice politique, reconnus comme étant responsables de ce qui s'est passé dans les années 90.

Outre l'amnistie générale, Farouk Ksentini a également évoqué les détenus du sud qu'il a dit avoir reçu à plusieurs reprises. Ils sont, selon lui au nombre de 18.000 et proposent que l'Etat algérien les indemnise. Tout comme il propose une indemnisation en faveur des personnes ayant perdu leurs biens matériels au cours des années 90. Et dans sa lancée Ksentini, suggère aussi la mise en place de mécanismes juridiques pour le règlement définitif du cas des enfants nés dans les maquis.

Par rapport à l'ensemble de ces points, force est de constater qu'il y a un changement de ton chez Ksentini. Faut-il le mettre en rapport avec la récente décision des autorités algériennes d'accepter un groupe de travail de l'ONU qui viendra prochainement en Algérie pour examiner justement le dossier des disparus ?

Le Temps d'Algérie, 29 septembre 2012, Rassemblement des familles de disparus à Alger, Plusieurs militants arrêtés

29-09-2012

RASSEMBLEMENT DES FAMILLES DES DISPARUS À ALGER

Plusieurs militants arrêtés

Des dizaines de membres des familles de disparus et des militants des droits de l'homme se sont rassemblés hier, rue El Khattabi, au centre d'Alger, à l'occasion du septième anniversaire de l'adoption de la charte pour la paix et la réconciliation nationale pour marquer leur désapprobation du texte, demandant que la vérité soit faite.

Des militants des droits de l'homme ont été interpellés, avons-nous appris sur place et ont été dirigés «de force», précise-t-on, vers le commissariat de la rue Asselah-Hocine. On évoque les noms de Tarek Mammeri, activiste sur les réseaux sociaux qui a eu déjà des démêlés avec la police ainsi que Kader Fares Affak et Douaib Laadjal du Réseau de Défense des Libertés et de la Dignité (RDLN).

Quoique indésirable, Ali Belhadj est venu soutenir le mouvement avant qu'il ne soit lui aussi arrêté. Sous haute protection policière, le rassemblement organisé par le collectif des familles des disparus, Sos disparus et d'autres associations, a rassemblé des membres des familles de disparus venus de plusieurs régions du pays, avons-nous constaté. Ils scandaient des slogans hostiles à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale tout en réclamant justice. «Ulac smah ulac (pas de pardon)»,

«des fosses communes dans le pays de la liberté» ou encore «Barakat el hogra», scandaient à gorge déployée les membres de ces familles. «La charte est venue pour consacrer le principe de non sanction. Nous réclamons des sanctions», nous affirmera Saker Louisa, secrétaire générale de l'association des familles de disparus de Constantine. Le même sentiment prévaut chez Hacene Ferhati de SOS disparus.

«Qu'a ramené la Charte ?», s'est-il interrogé avant de poursuivre : «Nous refusons la charte, nous réclamons justice. Il y a bel et bien des détenus dans des prisons secrètes», martèle-t-il. Noureddine Benmiloud, qui défend les familles des internés des camps du Sud, dira aussi ne pas reconnaître la charte.

«Nous voulons des comptes. Personne n'est contre la paix mais la charte ne fait que blanchir ceux qui ont des choses à se reprocher et exclut les victimes», dit-il, égratignant au passage Me Farouk Ksentini qui a estimé que le dossier des disparus est clos. «Le mieux qu'il aurait pu faire est de se taire.» Le président de la CNCPPDH n'a pas aussi les faveurs de Hacene Ferhati. «Le dossier n'est jamais clos et ne se refermera jamais même si on se retrouve seuls», martèle-t-il avant de nous montrer le slogan de son association : «Oubliez vos enfants, on oubliera les nôtres.»

A notre interrogation sur la relance du dossier à la faveur de la visite du commissaire onusien avec l'envoi prochain d'un groupe de travail, Hacene Ferhati est sceptique, même s'il s'en réjouit. Il dira que l'Etat algérien aurait même imposé des conditions à ce panel onusien.

«Qu'on nous dise d'abord quand le groupe se déplacera à Alger et on verra après», a-t-il poursuivi. Dans un communiqué rendu public, les organisateurs du rassemblement, qui ont été soutenus également par le Mjic et le Snapap, demandent aux pouvoirs publics de «prouver leur bonne volonté à travers la ratification de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées» et mettent en garde contre «toute solution en dehors du cadre juridique».

Au même moment, des dizaines de sympathisants de la charte célébraient au Centre scientifique art et culture, rue Didouche-Mourad, le 7e anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale sous le slogan «Le parcours du président de la République en direction de la paix».

Saïd Mekla

Algérie-Focus, 29 septembre 2012, SOS disparus marque le point pour dénoncer la réconciliation nationale

Les dépêches

septembre 29, 2012 6:44

SOS disparus marque le point pour dénoncer la réconciliation nationale

SOS Disparus a organisé ce samedi 29 septembre un rassemblement près de la Grande Poste pour démontrer leur opposition à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, texte lancé jour pour jour il y a 7 ans.

Des organisations ont soutenu les familles des disparus. On peut citer le RDL, le MJIC, le Comité des chômeurs et le Snapap. Plusieurs militants ont été arrêtés, dont Tarek Maaemri, Fares Affak et Douaib « Pastis ». Ils ont été emmenés au commissariat de Cavaignac, puis relâchés dans l'après-midi.

La police n'a pas été tendre avec les participants au rassemblement.

Les proches des disparus réclament Vérité et Justice. «s'ils sont morts, donnez-nous nos enfants on les enterre, s'ils sont en prison, libérez les », ne cessent de clamer les mères des victimes de rapt.

Achour Ben Saci

Menarama.Ma, 29 septembre 2012, Les familles de disparus en Algérie demandent que le Groupe de travail sur les disparitions forcées puisse mener sa mission en toute liberté

Alger, 29 sept. 2012 (MAP) -Les familles de disparus en Algérie demandent que le Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) émanant de l'ONU puisse mener sa mission en toute liberté et sans condition+ en Algérie, tout en craignant que l'invitation du GTDF ne soit qu'une manoeuvre qui +entre dans une campagne médiatique menée par certains organes du régime.

Dans un appel rendu public à l'occasion du rassemblement national des familles des disparus, prévu ce samedi, ces dernières affirment avoir accueilli +cette invitation avec satisfaction, mais la considère insuffisante et craignent qu'elle n'entre dans une campagne médiatique menée par certains organes du régime.

Les familles des disparus durant la décennie sanglante, suite à l'interruption du processus électoral par les militaires en 1992, réclament que le traitement de ce dossier épineux passe par une commission de vérité sur les disparitions, composée de juristes et personnalités nationales indépendantes et intègres+. Elles appellent également +les autorités algériennes à agir de bonne foi en ratifiant la Convention internationale contre les disparitions forcées, signée le 06 février 2007.

Ces familles déclarent +n'accepter aucun compromis qui porte entrave à leur droit à la justice et à leur droit à la vérité sur les conditions de disparition des milliers d'Algériens, un compromis qui aura comme seul objectif d'occulter et retarder la vérité, ce qui serait insupportable pour les générations futures+, lit-on dans ce document.

Les familles des disparus soulignent également que le 29 septembre 2012, sept années auront écoulées depuis la promulgation de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui a privé toutes les victimes de leur droit à la Justice et la Vérité.

Malgré l'intimidation et le harcèlement que les familles et parents des disparus ont subis tout au long de la "décennie noire" et pendant les années suivant la promulgation de la charte censée sceller la "réconciliation", ces derniers n'ont pas baissé les bras et "ont continué leur combat pacifique par des sit-in hebdomadaires, des rassemblements pacifiques et diverses manifestations aux niveaux national et international".

Ces familles ont à plusieurs reprises saisi les institutions internationales, lesquelles "ont condamné l'Algérie, ajoutent-elles. (MAP). DR---BI. HD.

29/09/2012 / Algérie

Le sit-in des familles des disparus à Alger réprimé

Ce document n'a pas été édité par la rédaction de France 24.



Photo: SOS Disparus

Encore une fois, les services de police ont réprimé un sit-in des familles de disparus de la décennie noire. Un sit-in tenu aujourd'hui matin devant la Grande Poste à Alger pour dénoncer la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui "n'a rien apporté aux victimes" et pour "exiger une commission d'enquête indépendantes et partielle", nous a déclaré Hacene Ferhati, frère d'un disparus et membre fondateur de SOS Disparus.

Les services de sécurité étaient présents avec force pour encercler les soixantaines de membres de SOS disparus et de militants des droits de l'Homme de plusieurs mouvements venus soutenir les membres des familles de disparus.

Plusieurs participants au sit-in ont été interpellés par les services de sécurité, parmi les militants interpellés Kader Afak et Douaib Laadjal du Réseau de Défense des Libertés et de la Dignité (RDLD) et le jeune blogueur et web activiste Tarik Mammeri. La police les a conduits au commissariat de Kavnagac pour les libérer en fin à 14h.

Dans un communiqué de presse rendu publique aujourd'hui, 29 septembre à l'occasion du 7ème anniversaire de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, les familles des disparus ont lancé un appel aux autorités algériennes "à agir de bonne foi en ratifiant la Convention internationale contre les disparitions forcées, signée le 06 février 2007. Elles ne pourront accepter aucun compromis qui porte entrave à leur droit à la Justice et à leur droit à la vérité sur les conditions de disparition des milliers d'algériens, un compromis qui aura comme seul objectif d'occulter et retarder la vérité, ce qui serait insupportable pour les générations futures. "

Alger : un sit-in des familles de disparus réprimé

Par Le Matin DZ | 30/09/2012 00:03:00 | 1414 lecture(s) | Réactions (0)

Le sit-in observé par les familles de disparus samedi à Alger et soutenu par plusieurs associations de militants des droits de l'homme a été réprimé par la police pour avoir dénoncé les mensonges de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Plusieurs manifestants ont été interpellés.

Les forces de police ont réprimé un sit-in des familles de disparus ce samedi 29 septembre sur l'esplanade de la Grande poste à Alger pour dénoncer la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui, ont-elles clamé "n'a rien apporter aux victimes" et exiger "une commission d'enquête indépendante". Membre fondateur de SOS Disparus et frère d'un disparu, Hacene Ferhati a déclaré à la presse qu'aucune mesure n'a prise et pour les familles des disparus qui continuent à être réprimées, réduites au silence et qu'aucune enquête n'a été entreprise sur les disparus durant la décennie noire, contrairement à ce qu'affirment les autorités algériennes.

Les services de sécurité, venus en force, ont pris en tenaille la soixantenaire de membres de SOS disparus et de militants des droits de l'Homme venus soutenir les membres des familles de disparus.

Plusieurs participants au sit-in ont été interpellés par les services de sécurité. Parmi les militants interpellés : Kader Afak et Douaib Laadjal du Réseau de Défense des Libertés et de la Dignité (RDLD) et le jeune blogueur Tarik Mammeri. La police les a conduits au commissariat de Cavaignac pour les libérer au cours de la même journée, aux environs de 14h.

Dans un communiqué de presse rendu public ce samedi 29 septembre à l'occasion du 7ème anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, les familles des disparus ont lancé un appel aux autorités algériennes les exhortant à "agir de bonne foi en ratifiant la Convention internationale contre les disparitions forcées, signée le 06 février 2007". Elles signifient aux autorités qu'elles ne pourront accepter "aucun compromis qui porte entrave à leur droit à la Justice et à leur droit à la vérité sur les conditions de disparition des milliers d'algériens; un compromis qui aura comme seul objectif d'occulter et retarder la vérité, ce qui serait insupportable pour les générations futures."

La semaine écoulée, Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH) avait déclaré que la question des disparus était définitivement réglée et que le dossier était clos. Suite à la demande d'une commission d'enquête d'experts internationaux urgente et sans conditions sur la question des disparitions forcées ou volontaires durant la décennie noire par le Haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, Navi Pillay, en visite à Alger, Farouk Ksentini est monté au créneau en affirmant que l'Algérie n'avait rien à cacher sur ce sujet épineux. Le Président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, s'est même permis cette boutade: "L'Algérie n'a pas besoin de guide intérieur qui use parfois de la démocratie et des droits de l'homme à des fins de pression et de chantage".

Rappelons que les sit-in hebdomadaires observés par les familles de disparus devant l'Observatoire, place Adis-Abéba, ont été interdits. Quelques familles, irréductibles, tiennent encore les photos de leurs porches dont ils sont sans nouvelles depuis une vingtaine d'années à proximité des lieux.

La répression de ce sit-in de la Grande poste, à Alger, vient encore une fois montrer, si besoin est, que les réformes d'Abdelaziz Bouteflika ne sont qu'une parodie de démocratie et que le "nettoyage" promis par le "plan d'action" du gouvernement Sellal ne signifie rien d'autre que ce nettoyage par l'intimidation, la matraque et la terreur.

R.N/Agences

LES FAMILLES DES DISPARUS TIENNENT UN RASSEMBLEMENT À ALGER

La vérité, rien que la vérité



« Le peuple veut un Etat de droit »

Des années sont passées depuis la promulgation de la politique de réconciliation nationale mais le dossier des disparus demeure toujours ouvert.

Les familles des disparus ont organisé hier un rassemblement à la Grande-Poste à Alger-Centre pour réclamer toute la vérité sur les 8000 victimes de la tragédie nationale qui n'ont plus donné signe de vie depuis les années 1990.

Venus de Sétif, Oran, Médéa, Jijel, Constantine, Tipaza, Blida, les membres de l'organisation Sos Disparus et de la Coordination des familles des disparus ont appelé à l'ouverture d'une enquête internationale pour établir la vérité sur les disparus.

Suite aux multiples mouvements de protestations continues des organisations des familles des disparus, les autorités changent de langage vis-à-vis du dossier des disparus.

«L'Algérie a accepté d'accueillir le Groupe de travail sur les disparitions forcés (Gtdf) de l'ONU, appartenant à la commission des droits de l'homme afin d'enquêter sur la réalité des disparus, mais sous conditions», selon Hassan Ferhat, représentant de l'organisation Sos Disparus, sans pour autant se prononcer sur la nature des conditions soumises par l'Algérie.

Le communiqué de presse rendu public souligne que «les familles des disparus accueillent avec satisfaction l'invitation de l'Algérie pour le Gtdf». «Mais d'autre part, l'invitation est considérée insuffisante».

Par ailleurs, les représentants des familles des disparus, réclament solennellement que le traitement du dossier, doit passer par une commission de vérité sur les disparitions, composée de juristes et personnalités nationales indépendantes et intègres, afin de mener leur mission dans l'objectivité et loin des récupérations politiques et partisans. «Nous avons déposé 29 dossiers détaillés pour suivre la situation, et surtout pour ce qui est de l'identité des kidnappeurs de nos enfants. Mais depuis 2004, aucune réponse ne nous a été fournie», regrette le représentant de l'organisation de «Sos Disparus».

Mme Hamdi, représentante de la famille des disparus d'Oran, a parlé de 428 personnes disparues. «Je n'ai peur de personne. Je veux récupérer les os de mon enfant», dit-elle avant d'ajouter que «la valeur de la vie humaine et celle de mon enfant n'ont pas de prix».

S'agissant de la politique de réconciliation nationale, les familles des disparus sont catégoriques. «La politique de la réconciliation nationale n'a pas profité aux victimes du terrorisme. Les familles des disparus n'ont toujours pas fait le deuil», clame-t-on.

Avant de parler de la politique de la réconciliation nationale qui enregistre sa septième année, «parlons d'abord de la franchise nationale. Car, sans franchise, sans reconnaissance et connaissance de la vérité, on ne peut pas accepter l'inacceptable au détriment de nos enfants disparus depuis», déplore-t-on.

«Le peuple veut un Etat de droit», «la justice en hibernation, l'injustice en action», «On réclame une commission d'enquête internationale», sont quelques-uns des slogans qui ont été clamés pendant le rassemblement qui a duré plus de deux heures, et qui a failli tourner au vinaigre, suite à l'intrusion de quelques individus. «Ces gens mangent avec le loup et pleurent avec le berger» dénonce-t-on.

Interrogée, Mme Bidouhane Farida, professeur en psychologie, répond que «tant que les membres des familles des disparus, n'ont pas fait le deuil, le traumatisme psychologique restera toujours avec eux à longueur de la vie».

Même les familles qui ont accepté de recevoir l'argent finiront par revenir à la charge pour réclamer la vérité sur les membres de leurs familles, ajoute t-elle.

Préconisant des solutions qui pourront soulager les familles des disparus, cette psychologue a avancé «la nécessité de l'ouverture de cellules d'écoute spécialisées rien que pour les membres des familles des disparus, afin de partager leurs peines et souffrances intérieures».

Par ailleurs, le professeur Bidouhane, a résumé que «le fait qu'on les laisse s'exprimer et crier leur douleur et détresse dans les rassemblements publics, cela aide à réduire leurs souffrances morales».

TSA, 30 septembre 2012, Rassemblement à Alger, plusieurs interpellations parmi les militants

Anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale

Rassemblement à Alger, plusieurs interpellations parmi les militants

Hadjer Guenanfa



Des dizaines de membres de familles de disparus et des militants des droits de l'Homme se sont rassemblés à Alger, ce samedi 29 septembre, date du 7e anniversaire de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, pour exiger la vérité sur le sort de leurs proches et réclamer une justice internationale. Le rassemblement s'est tenu à proximité de la Grande Poste sous surveillance policière.

Selon les organisateurs, des militants venus assister au rassemblement ont été interpellés par la police. Parmi les personnes interpellées figure Ali Belhadj, ancien numéro deux de l'ex-FIS. « Ils ont utilisé la force contre les militants. Plusieurs militants ont été embarqués par la police. Ali Belhadj a été également malmené », explique Sabrina Zaouaoui, membre du Mjic, qui a pris part au rassemblement. Elle a toutefois précisé que les militants du

Mjic n'ont pas accueilli favorablement la présence de M. Belhadj. « Nous ne menons pas le même combat », a-t-elle précisé.

« Égorgeurs, tueurs et ils se disent patriotes », ont scandé des femmes et des hommes entourés d'un cordon de policiers. Parmi les manifestants, certains, munis de hauts-parleurs, ont scandé des slogans hostiles au général-major à la retraite, Khaled Nezzar, et au président de la Commission nationale pour la promotion des droits de l'Homme, Farouk Ksentini. D'autres ont interpellé les passants : « habitants de la capitale, il s'agit d'une affaire nationale ».

Si elles ont déjà exprimé leur satisfaction quant à l'annonce de la visite prochaine d'un groupe de travail onusien sur les disparitions forcées, les familles de disparus restent sceptiques concernant la volonté du gouvernement de rouvrir le dossier et réclament toujours une Commission de vérité. La Charte pour la paix et la réconciliation nationale « n'a rien apporté aux victimes », explique Hacène Ferhati, de SOS disparus. Les compensations ? « Nos enfants et notre dignité ne sont pas à vendre », lance-t-il à la presse.

Au moment où les familles des disparus tentaient de faire entendre leur voix, des partisans du président Bouteflika célébraient, rue Didouche, non loin de la Grande Poste, dans une ambiance festive et musicale, l'anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.



On réprime à souhait

Le sit-in des familles des disparus à Alger réprimé



Plusieurs participants au sit-in ont été interpellés par les services de sécurité. Parmi les militants interpellés Kader Afak et Douaib Laadjal du Réseau de Défense des Libertés et de la Dignité (RDLD) et le jeune blogueur et web activiste Tarik Mammeri.

30/09/2012

République du bâton. Le recours à la force est systématique. La peur terrorise le régime qui ne sait faire qu'une chose : l'usage de la force et de la répression.

Encore une fois, les services de police ont réprimé un sit-in des familles de disparus tenu, hier matin, devant la grande poste à Alger pour dénoncer la charte pour la paix et la réconciliation nationale qui « n'a rien apporter aux victimes » et pour « exiger une commission d'enquête indépendante et partielle », nous a déclaré Hacene Ferhati, frère d'un disparus et membre fondateur de SOS Disparus.

Les services de sécurité étaient mobilisés en force pour encercler la soixantaines de membres de SOS disparus et de militants des droits de l'Homme de représentant de plusieurs mouvements venus soutenir les membres des familles de disparus.

Plusieurs participants au sit-in ont été interpellés par les services de sécurité. Parmi les militants interpellés Kader Afak et Douaib Laadjal du Réseau de Défense des Libertés et de la Dignité (RDLD) et le jeune blogueur et web activiste Tarik Mammeri. La police les a conduits au commissariat de Cavignac pour les libérer en fin à 14 h.

Dans un communiqué de presse rendu public hier, 29 septembre à l'occasion du 7ème anniversaire de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, les familles des disparus ont lancé un appel aux autorités algériennes pour « agir de bonne foi en ratifiant la Convention internationale contre les disparitions forcées, signée le 06 février 2007. Elles ne pourront accepter aucun compromis qui porte entrave à leur droit à la Justice et à leur droit à la vérité sur les conditions de disparition des milliers d'Algériens, un compromis qui aura comme seul objectif d'occulter et retarder la vérité, ce qui serait insupportable pour les générations futures. »

Madjid

Les familles de disparus malmenées à Alger



le 30.09.12 | 10h00 1 réaction

La charte pour la paix et la réconciliation nationale n'a pas réglé les problèmes engendrés par la tragédie nationale. Les membres des familles des victimes des disparitions forcées l'ont rappelé une nouvelle fois.

Ils étaient, en effet, plusieurs dizaines à venir commémorer, à leur manière, le septième anniversaire de la promulgation de cette «charte de la honte». Ils ont réussi à faire entendre leur voix en organisant, hier, un rassemblement à Alger-Centre. Soutenus par des représentants des ONG nationales, les mères et les parents des victimes ont réussi, en effet, à braver l'interdit et à manifester dans un endroit stratégique à proximité de la Grande-Poste. «Nous voulons rappeler aux citoyens que cette charte, conçue pour être un remède à la tragédie nationale, n'a pas cicatrisé la plaie béante ouverte par des années de violence», lance un des manifestants. «Sept années se sont écoulées depuis la promulgation de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, qui a privé toutes les victimes de leur droit à la justice et à la vérité. Malgré l'intimidation et le harcèlement que les familles et parents des disparus ont subis tout au long de la décennie noire et pendant les années suivant la promulgation de la charte, ces derniers n'ont pas baissé les bras et ont continué leur combat par des sit-in hebdomadaires, des rassemblements pacifiques et diverses manifestations au niveau national et international», explique l'association SOS disparus, initiatrice de cette action.

Les contestataires ont réussi à déjouer la vigilance des policiers dépêchés, en nombre, sur les lieux pour les contenir. Ils ont pu manifester sur la route principale menant vers la Grande-Poste. Entamée vers 10h, l'action s'est poursuivie jusqu'à environ 13h. Trois heures, durant lesquelles les mères et les parents des victimes ont scandé, en chœur, leurs slogans contre la réconciliation nationale et réclamant la vérité et la justice. «Justice internationale, la nôtre nous a trahis !» et «Disparu soit patient, Dieu est au courant de tout», lancent les protestataires. Munis de haut-parleurs, les responsables de l'association ont scandé des slogans contre le général à la retraite, Khaled

Nezzar, et le président de la Commission nationale pour la promotion des droits de l'homme, Farouk Ksentini. Le rassemblement ne s'est pas déroulé sans incident. Dans un premier temps, les policiers se sont contentés de former un cordon de sécurité pour empêcher les protestataires de marcher dans la capitale.

Après quelques minutes de contestation, ils (les policiers, ndlr) ont précédé à l'arrestation de jeunes représentants de certaines ONG.

Plusieurs arrestations et un photographe malmené

Parmi les personnes interpellées, il y avait même l'ex-n°2 du FIS dissous, Ali Benhadj, qui s'est invité, pour la première fois, au rassemblement des familles des disparus. Aussitôt arrivé, l'ex-islamiste radical a été arrêté et conduit loin de la foule. Les photographes de presse qui ont tenté d'immortaliser l'action ont été malmenés. C'est le cas de Hamdi Khaled, photographe au quotidien Saout El Ahrar, qui a été pris à partie par les policiers qui lui ont même cassé son appareil. Les jeunes interpellés n'ont été libérés que plus tard dans la journée. A l'occasion de ce rassemblement, les responsables de SOS disparus ont rendu public un communiqué dans lequel ils se réjouissent de la visite prochaine d'un groupe de travail onusien sur les disparitions forcées.

Mais les familles de disparus restent sceptiques concernant la volonté du gouvernement de rouvrir le dossier. «L'Algérie est prête à accueillir le Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) onusien. Or, les familles demandent à ce que le GTDF puisse mener sa mission en toute liberté et sans condition», lit-on dans le même communiqué. Les familles des disparus appellent également les autorités à ratifier la Convention internationale contre les disparitions forcées, signée le 6 février 2007. «Nous n'acceptons aucun compromis qui porte entrave à notre droit à la justice et à la vérité sur les conditions de disparition des milliers d'Algériens», affirme-t-on dans le même document.

Madjid Makedhi